

CONCOURS DE RECRUTEMENT PROFESSEURS D'ÉCOLE (enseignement public session 2009)

RAPPORT du JURY

Bilan de la session de 2009

La session de 2009 du concours de recrutement des professeurs d'école est la quatrième qui s'appuie sur une nouvelle définition des épreuves. On trouvera dans le BO n° 21 du 26 mai 2005 le détail de ces épreuves. Les tableaux ci-dessous précisent quelle est la situation pour les différents concours de l'enseignement public (sessions de 2006, de 2007, de 2008 et de 2009) :

2006

Concours	Inscrits	Présents	Absents	% présents	Nb postes
Externe public	3213	1682	1531	52,34%	236
3 ^{ème} concours	209	70	139	33,4%	10
Externe langue régionale	62	41	21	66,12%	20
Second concours interne spécial langue régionale	47	12	35	25,53%	4

2007

Concours	Inscrits	Présents	Absents	% présents	Nb postes
Externe public	2903	1465	1438	49,53%	240
3 ^{ème} concours	306	119	187	38,89%	10
Externe langue régionale	69	35	34	50,72%	20
Second concours interne spécial langue régionale	21	7	14	33,33%	4

2008

Concours	Inscrits	Présents	Absents	% présents	Nb postes
Externe public	2526	1228	1284	48,61%	216
3 ^{ème} concours public	299	110	189	37,12%	11
Externe langue régionale public	63	30	33	47,61%	13
Second concours interne spécial langue régionale public	17	4	13	23,52%	2

2009

Concours	Inscrits	Présents	Absents	% présents	Nb postes
Externe public	2172	1108	1064	51	152
3 ^{ème} concours public	245	113	132	46	8
Externe langue régionale public	61	35	26	57	15
Second concours interne spécial langue régionale public	8	4	4	50	9

Les constats faits l'an dernier sur ces données statistiques ne peuvent qu'être renouvelés. Le nombre d'absents, même s'il connaît une réduction sensible, continue d'inquiéter. La sélectivité des concours externe public et 3^{ème} voie se traduit très clairement au travers du seuil d'admissibilité : la moyenne du dernier admissible est ainsi de 12,75 (contre 12,06 en 2008) pour le CERPE et de 13,25 pour la 3^{ème} concours. De même, ceux qui sont admis ou qui figurent sur la liste complémentaire présentent des moyennes très élevées : on ne peut que s'en féliciter pour la qualité de l'enseignement du premier degré. Le dernier admis a une moyenne de 13,89 pour le CERPE (13,32 en 2008) et de 13,46 pour le 3^{ème} concours.

Cela montre bien que l'on ne peut se présenter avec des chances raisonnables de succès dans l'académie de Rennes que si l'on s'est très sérieusement préparé et si l'on dispose d'un niveau très solide dans les différentes matières concernées : cela garantit la polyvalence requise d'un enseignant du premier degré.

Pour les deux concours en langue régionale, la situation reste préoccupante, même si le nombre de candidats présents est en hausse pour le concours externe (de 30 à 35), ce qui permet de retrouver les chiffres de 2007. Pour le second concours interne, le nombre de présents (4) est identique à celui de l'an dernier. Si l'on est heureusement parvenu à pourvoir l'ensemble des postes au concours externe, il n'en a, bien sûr, pas été de même pour le second concours interne.

Joël LESUEUR, Président des jurys des concours de recrutement de professeurs d'école de l'académie de Rennes

Épreuves d'admissibilité

Épreuve de français

1- Le concours et sa correction

Comme chaque année, les binômes de correcteurs ont strictement respecté le principe d'un écart de 0,5 point par rapport à la moyenne de référence, observée au terme de la première journée de correction. Celle-ci se situait à 10,7, ce qui définissait une fourchette comprise entre 10,2 et 11,2. On notera que cette moyenne est identique à celle de l'année précédente.

L'éventail de notation fait aussi l'objet d'une attention particulière, en particulier pour ce qui a trait aux zones les plus élevées. On observera qu'environ 15% des candidats ont obtenu une note comprise entre 15 et 20 et un peu plus de 23% une note comprise en entre 12 et 14,5. Compte tenu de ce qu'est le seuil d'admissibilité, cette répartition des notes égales ou supérieures à 12 apparaît déterminante et donne à l'épreuve de français tout son rôle : les meilleurs bénéficient pleinement de leurs qualités et, en dehors même des notes éliminatoires (5% environ de l'ensemble des candidats), ceux qui sont notés en dessous de la moyenne ont finalement peu de chances d'accéder à l'admissibilité.

Comme les années précédentes, le jury n'a pas hésité à accorder la note de 20 aux meilleures copies. Ceux qui se sont trouvés dans ce cas méritent, bien sûr, les félicitations du jury.

2- Le sujet : principales attentes

Le sujet de 2009 confirme pleinement la tendance notée lors des sessions précédentes (depuis les modifications apportées aux modalités du concours) : la cohérence d'ensemble du dossier est évidente. On peut considérer que cette articulation étroite entre les documents retenus pour la synthèse et la question complémentaire constitue bien, désormais, une caractéristique de l'épreuve de français. Il importe donc de s'appuyer sur le dossier de synthèse pour traiter la question complémentaire et les correcteurs sont sensibles aux efforts que fournissent les candidats pour tenir compte de cette articulation

Le dossier de 2009 portait sur l'apprentissage de l'oral et concernait l'école maternelle, le libellé du sujet invitant le candidat à examiner la relation entre « langue de la maison et « langue de l'école ».

Synthèse

Les remarques qui ont été faites à l'occasion des précédents rapports concernant la constitution du dossier peuvent être, pour l'essentiel, reprises : la convergence entre les trois

textes est très forte et l'orientation donnée par le libellé du sujet facilite, désormais, la tâche de synthèse (problématisation et plan).

Les attentes du jury et les critères d'évaluation ont été explicités dans le rapport de 2006 : on s'y reportera :

<http://back.ac-rennes.fr/exaco/rapportjuryCRPEo6.pdf>

Dans le dossier de 2009, le texte 1 soulignait la tension entre l'oral pratique, lié à la communication, et l'oral scriptural qui, lui, demande l'apprentissage d'une mise en forme. Le texte 2, à partir d'une approche historique, oppose usages de la langue et formes linguistiques, l'école devant permettre la confrontation des élèves à un univers de pensée et de langage peu explicite. Le texte 3, enfin, indique que, pour éliminer les implicites dans les récits imaginaires ou réels, il importe que les élèves portent une attention particulière à l'organisation verbale. Ce texte 3 qui a sans doute semblé difficile d'accès apportait, en fait, l'essentiel des réponses d'ordre didactique aux questions posées dans les deux autres. Se trouvait ainsi assurée la cohérence globale d'un dossier qui, par sa nature, n'appelait donc guère une confrontation entre les textes qui le constituaient.

Compte tenu de ce qui était dit dans le dossier, on attendait la restitution des éléments suivants qui ont été jugés prioritaires :

- les 2 composantes de l'oral à l'école : outil pour l'acquisition des disciplines / objet d'enseignement) ;
- les limites des analyses que l'on propose des difficultés des élèves issus de milieu populaire ;
- les approches pragmatiques ;
- la réduction à rechercher de la part du jeu au profit de la verbalisation.

Grammaire

Remarque d'ordre général :

Sur les deux questions qui étaient posées, l'une d'entre elles, qui portait sur les expansions du nom, semblait particulièrement accessible, puisqu'elle est, *a priori*, à la portée d'un élève moyen du cycle central du collège. On pouvait s'attendre à ce que presque tous les candidats obtiennent les 2 points qui y étaient affectés. Cela a été loin d'être le cas et les correcteurs ont été surpris du grand nombre d'erreurs commises. On s'inquiétera de cette situation, dès lors qu'un professeur des écoles a vocation à enseigner la langue française. Les lacunes manifestées par bon nombre de candidats sont, à cet égard, préoccupantes.

Attentes pour chacune des questions posées :

La question 1 portait sur l'oralité et non sur le niveau de langue.

Plus que la transcription écrite, discutable dans son principe, on demandait une analyse précise et argumentée des questions qui se posaient ici. Dans bien des cas, différentes solutions étaient possibles. On retiendra, parmi les principaux points attendus, les éléments suivants :

- suppression de l'interjection ainsi que de ce qui renvoie à la fonction phatique (*C'est tout, on y va*) ;
- modification de *l'auteur c'est* ;
- ajout du ne de la négation (en particulier dans *on les a jamais vus*) ;
- les on qui ont valeur d'une première personne du pluriel.

Pour la question 2, on attendait, bien sûr :

- un exemple de proposition subordonnée relative ;
- un exemple de complément du nom ;
- un exemple d'adjectif épithète.

Question complémentaire

1- S'agissant de l'objectif, il pouvait s'agir soit de travailler sur le langage oral, soit de découvrir un album de littérature jeunesse. On pouvait envisager, par ailleurs, une combinaison entre les compétences orales et la dimension culturelle. La lecture de l'image est aussi en cause.

2- L'étayage concernait, tout d'abord, ce qui avait trait à la langue orale : enrôlement dans la tâche, validation des propositions des élèves par reprise, synthèse ou reformulation, incitation à une explicitation, incitation à la précision lexicale, reformulation pour rendre conforme à la norme, régulation des tours de parole...

Mais il portait aussi sur les prélèvements d'indices et était donc en lien avec l'activité de lecture : guidage de la prise d'indices, référence à l'affiche, identification du nom de l'auteur, identification des personnages...

Pour ce qui renvoyait à la participation des élèves, il convenait, bien sûr, d'examiner la place importante prise par un petit nombre d'entre eux, en particulier Céline et Camille.

3- Dès lors que l'on ne disposait que du début de la séance, on pouvait toujours s'interroger sur la manière dont les choses évoluaient au cours de la séance.

On attendait, pour autant, du candidat qu'il ne s'en tienne pas à un dispositif collectif.

Compte tenu du niveau concerné (GS), le passage à un travail en petits groupes apparaît nécessaire.

Des aménagements sont indispensables concernant le nombre des élèves et la durée. Une heure entière en grand groupe n'est pas raisonnable.

Il convenait, en fait, d'adapter les aménagements à l'objectif retenu : structurer l'oral ou lire ensemble.

3- Les principales remarques des correcteurs sur les copies

Les points qui ont été soulignés dans les rapports de 2006, 2007 et 2008 gardent toute leur actualité et l'on s'y reportera utilement.

Quelques remarques plus spécifiques, liées, en particulier, au sujet de cette session sont proposées ici.

La synthèse est un exercice dont les règles apparaissent toujours globalement maîtrisées. Cette année, la difficulté, réelle, des textes composant le corpus, a posé quelques problèmes. Le texte de B. Lahire, en particulier a été souvent mal compris ; du coup, ceux qui ont su manifester une bonne compréhension d'ensemble s'en sont trouvés valorisés.

On pourrait très largement renouveler les observations qui ont été faites l'an dernier. La question relative aux expansions du nom est, à cet égard, significative des ignorances graves d'un trop grand nombre de candidats dans le domaine grammatical. Une connaissance des principales notions de la grammaire scolaire est requise, lorsque l'on se présente au concours. C'est ainsi que, pour la première question, des candidats ont procédé à une transformation du discours direct au discours indirect. Pour la seconde question, certains ont, par exemple travaillé sur les préfixes et suffixes.

Pour la question complémentaire, on attend une réflexion pédagogique plus développée : ici le dispositif retenu par l'enseignante devait être mis en cause, car inadapté à l'âge des élèves et il s'agissait de proposer des démarches différentes. Trop de copies restent trop descriptives : c'est le regard critique qui fait la différence entre les copies. La confusion faite par certains entre activités et objectifs est, par ailleurs, déplorée.

4- Pour les futurs candidats

On trouvera, dans les rapports des deux dernières années, des exemples de réponses tirées des meilleures copies. On invitera les futurs candidats à s'y reporter pour avoir une idée de ce que l'on peut attendre.

[http://www.ac-rennes.fr/jahia/webdav/site/academie2/groups/RECTORAT-](http://www.ac-rennes.fr/jahia/webdav/site/academie2/groups/RECTORAT-COM_Tous/public/emploiCarriere/pdf/RJCRPEo8.pdf)

[COM_Tous/public/emploiCarriere/pdf/RJCRPEo8.pdf](http://www.ac-rennes.fr/jahia/webdav/site/academie2/groups/RECTORAT-COM_Tous/public/emploiCarriere/pdf/RJCRPEo8.pdf)

<http://back.ac-rennes.fr/exaco/rapportCRPEo7.pdfH>

Joël LESUEUR, IA-IPR de lettres

Épreuve de mathématiques

1. Les résultats

Comme les années précédentes, les résultats d'ensemble et le ratio du concours (rapport entre le nombre de candidats composant effectivement et le nombre de postes) ne permettent pas de réussir si on ne réussit pas l'épreuve de mathématiques. Il est donc toujours nécessaire de se présenter à ce concours en s'appuyant sur une préparation solide.

La moyenne de l'épreuve de mathématiques est de 10,96 (rappel 2007 : 11,8 et 2008 : 10,94). Elle est sensiblement différente entre les candidats ayant choisi l'option « sciences » et les autres. Il faut donc aux candidats ne choisissant pas l'option « sciences » redoubler d'efforts pour atteindre un niveau acceptable même si certains d'entre eux ont rendu de très bonnes copies.

Les notes éliminatoires (inférieures ou égales à 5) sont au nombre de 144 (soit environ 7,4% contre 5,2% en 2008). L'analyse détaillée des notes éliminatoires montre, comme les années précédentes, que l'élimination provient de résultats insuffisants sur les parties notionnelles, parfois non traitées, mais aussi de lacunes importantes dans la partie didactique.

Les moyennes par exercice sont les suivantes (moyennes estimées sur un échantillon de 1030 copies) :

Exercice 1 : 4,2 sur 7

Exercice 2 : 2,3 sur 4

Exercice 3 : 4,6 sur 9

Ces moyennes ne reflètent pas bien sûr la très grande disparité des productions. Enfin, pour terminer ce tour d'horizon, il est aussi à remarquer que 4,7% environ des candidats ont obtenu une note supérieure ou égale à 18 (contre 2,1% en 2008).

2. Analyse du sujet

Le sujet de l'épreuve de mathématiques de la session 2009 compte trois exercices. Les deux questions complémentaires trouvent leur origine dans les exercices 1 et 3. Comme les années précédentes, l'épreuve fait appel à des connaissances variées et nécessite des capacités d'analyse et de réflexion nécessaires à l'enseignement mathématique à l'école primaire et normalement développées lors de la préparation d'un tel concours.

Exercice 1

La première partie de cet exercice porte sur des connaissances d'arithmétique, la notion de nombre premier et des critères de divisibilité. Elle a été dans l'ensemble convenablement traitée dans un bon nombre de copies. Toutefois certains candidats ne connaissent pas la définition du nombre premier, confondent dans la rédaction écriture décimale et somme des chiffres et, ce qui est plus inquiétant, « démontrent » une propriété générale en utilisant un exemple. Il est donc important pour un futur professeur des écoles de maîtriser le concept de nombre, la numération en base 10 et d'être capable d'utiliser un calcul littéral pour prouver un résultat général.

La question complémentaire associée à ce premier exercice porte sur l'analyse de travaux d'élèves. La correction des copies montre une bonne analyse des procédures utilisées par les élèves mais plus de difficultés à formuler des hypothèses sur l'origine des

erreurs. Par ailleurs, il convient d'être concis dans les réponses, de procéder à une réelle analyse des travaux d'élèves et de ne pas se limiter à de simples constats et d'éviter de recourir à un jargon inutile et souvent mal approprié. La précision dans les commentaires permet de différencier les productions. Enfin le candidat doit lire attentivement l'énoncé ; lorsqu'un tableau est demandé, il doit apparaître sur la copie et être conçu en rapport avec les réponses attendues.

Exercice 2

Cet exercice demande aux candidats de mobiliser les notions de pourcentage et de calcul d'aires dans un parallépipède. Beaucoup d'entre eux ont montré une bonne maîtrise de ces notions mais un trop grand nombre de copies font apparaître des lacunes inacceptables sur le calcul de pourcentage. On note aussi des confusions dans les unités de mesure ou entre certaines notions (aire et volume). Enfin, quelques réponses surprenantes du style « 30000 euros pour l'économie réalisée grâce à la promotion » auraient dû alarmer les candidats et une vérification rapide aurait sans doute fait apparaître l'erreur. Il n'est donc pas inutile de rappeler l'importance de vérifier la cohérence des résultats, attitude que le maître devra essayer de susciter chez ses élèves.

Exercice 3

La géométrie étant la « bête noire » de nombreux candidats, cet exercice pourtant simple n'a pas dérogé à la règle faisant apparaître non seulement de grosses difficultés à mettre en œuvre des démonstrations mais aussi, ce qui est plus grave, une mauvaise connaissance des définitions et propriétés élémentaires de la géométrie plane. Beaucoup trop de candidats n'hésitent pas à inventer des propriétés pour le besoin de leur démonstration, souvent à partir d'une lecture de leur figure qui, rappelons-le, n'est qu'une aide à la démonstration, mais ne prouve rien. D'autres utilisent le résultat à démontrer dans leur démonstration et quelques uns confondent un théorème direct et sa réciproque. On note aussi des erreurs de vocabulaire comme « centre de segment », « milieu de cercle », ainsi que des erreurs de notation. Il est essentiel que le candidat fasse preuve d'une grande rigueur dans la manipulation des différents objets et leur désignation : une droite (AB), un segment [AB], une longueur AB... Enfin, pour les constructions à la règle non graduée, le candidat ne doit pas utiliser le compas. En conclusion, il faut donc insister sur le fait qu'il est impossible de s'engager dans un exercice de géométrie, et encore moins dans une démonstration, sans une bonne connaissance des définitions et propriétés élémentaires de la géométrie plane. Faire « l'impasse » sur la géométrie, non seulement expose le candidat à perdre une quantité importante de points au concours, mais interroge aussi sur sa capacité à pouvoir enseigner les bases de la géométrie à l'école élémentaire.

La question complémentaire a été dans l'ensemble assez bien réussie. Toutefois, lorsque trois arguments sont demandés, il est inutile, voire dangereux pour le candidat, d'en fournir plus de trois. Le rôle du jury n'est pas de sélectionner les meilleures réponses dans l'ensemble des propositions. En outre, on peut souligner là encore le manque de rigueur et le vocabulaire inapproprié que peuvent employer certains candidats. Ils se perdent trop souvent dans des constructions de phrases longues, utilisant un verbiage inutile et rendant leur production très médiocre. On peut donc recommander au candidat d'être concis et précis dans sa rédaction, de dégager clairement ses choix et de motiver ces derniers de façon argumentée grâce à ses connaissances et aux documents donnés en annexe de l'énoncé.

3. Éléments de correction

Les candidats peuvent se reporter aux éléments de correction qui suivent sachant

qu'il existe parfois d'autres solutions que celles qui sont proposées.

EXERCICE 1

1) 57 n'est pas un nombre premier car la somme de ses chiffres est un multiple de 3. Il est donc divisible par 3.

57 est donc divisible au moins par 1, 3 et lui-même.

2) a) Il est possible de décomposer le nombre 3737 de la manière suivante :

$$3737 = (37 \times 100) + 37 = 37 \times (100 + 1) = 37 \times 101$$

Le nombre 3737 admet donc d'autres diviseurs que 1 et lui-même.

b) En généralisant la décomposition effectuée dans la question précédente, tout nombre de la forme \overline{abab} peut s'écrire de la manière suivante :

$$\overline{abab} = (a \times 1000) + (b \times 100) + (a \times 10) + b = 1010a + 101b = (10a + b) \times 101.$$

Un nombre de la forme \overline{abab} n'est donc jamais premier car il est au moins divisible par 101.

3) a) $\overline{abc} + \overline{abb} + \overline{acc} = 300a + 21b + 12c = 3(100a + 7b + 4c)$.

b) On peut par exemple proposer \overline{acc} , \overline{cac} ou \overline{cca} .

La somme des chiffres de \overline{cba} et de \overline{bba} est égale à $c + 3b + 2a$. En ajoutant à $\overline{cba} + \overline{bba}$ un nombre dont la somme des chiffres est $2c + a$, on obtient une somme multiple de 3.

Question complémentaire

1)

	Procédure	Erreurs et hypothèses sur origine
élève A	<ul style="list-style-type: none"> - transcription de chacun des nombres de l'énoncé. Il signifie les billets par des rectangles. Les autres valeurs sont entourées de cercles laissant l'ambiguïté sur le fait qu'elles soient perçues comme des pièces. - addition de tous les nombres représentés ; - il écrit une phrase réponse. <p>La réponse est erronée.</p>	<p>E1 : l'élève a représenté systématiquement tous les éléments numériques présents dans l'énoncé, confondant quantités et valeurs.</p> <p>E2 : Si les cercles représentent des pièces, l'élève oublie qu'il n'y a pas de pièces de 4 € et de 7 €.</p> <p>E3 : Il se contente ensuite d'additionner tous les nombres : il choisit bien l'addition pour calculer la somme totale, mais il confond somme totale et nombre de billets.</p> <p>Hypothèse : il a tendance à ajouter toutes les données numériques d'un problème pour répondre à une question posée.</p>
élève B	<p>Représentation correcte des pièces et des billets.</p> <p>Procédure de groupement – échange : construction de trois paquets de 5 € à partir des pièces. Deux groupes sont définis en</p>	<p>E1 : Il n'a pas échangé les billets de 10 euros.</p> <p>Hypothèses : - soit une difficulté d'échanger les billets de 10 € en 2 billets de 5 €,</p>

	entourant les éléments et le troisième est défini par un marquage à l'aide de croix. Il écrit une phrase réponse. La réponse est erronée.	- soit une mauvaise interprétation de la consigne comprise comme échange de pièces contre des billets.
élève C	Représentation correcte des pièces et des billets. Procédure de calcul de la somme totale puis décomposition du nombre : calcul de la somme en ligne, obtention (comptage de 5 en 5) ou vérification (après anticipation de la réponse par utilisation de la table de 5) de la réponse par représentation des 7 billets de 5 €. Il écrit une phrase réponse exacte.	

2) Situation 1 : l'élève B n'a pas échangé les billets de 10 €. Ces nouvelles données devraient l'amener à échanger chacun de ces billets en 2 billets de 5 €, sinon il n'aurait rien à faire.

Situation 2 : pour les pièces, l'élève B a pu réaliser directement des groupements parce que les données numériques permettaient de composer aisément des sommes de 5 €.

Cette nouvelle situation va l'obliger à procéder par décomposition soit d'une pièce de 2 € en deux pièces de 1 €, soit, s'il a déjà composé une somme de 5 € (2 € + 2 € + 1 €), de calculer la somme restante qui fait 10 € et la décomposer en 2 fois 5 €, soit encore calculer la somme totale 15 € et la décomposer en 3 fois 5 €.

3) Un avantage :

- la somme totale est donnée, il faut la décomposer.

ou

- l'utilisation du contexte particulier de la monnaie qui permet des échanges successifs de 50 € en 5 billets de 10 € puis en 10 billets de 5 €.

Un inconvénient : pas de travail sur la notion d'échange.

- les élèves peuvent mobiliser des connaissances sur la numération et la multiplication (5 dizaines perçues comme 5 fois 10 ou 10 fois 5),

ou

- la connaissance du résultat mémorisé 50 c'est 10 fois 5 (« table de 5 »).

EXERCICE 2

1) Le volume de 3 L correspond au volume du pot « hors promotion » auquel on a rajouté 20%.
Soit x le volume en litre du pot « hors promotion » :

$$1,2x = 3 \quad \text{donc } x = 2,5.$$

Le volume du pot « hors promotion » est donc de 2,5 L.

2) Un litre de peinture d'un pot « hors promotion » revient à $\frac{39}{2,5} = 15,6$ €.

3) Un pot en promotion coûte 39 € et contient 3 litres. Il revient donc à $\frac{39}{3} = 13$ euros le litre.

Un pot « hors promotion » revient à 15,6 euros le litre. On fait donc une économie de 2,6 € par litre.

Soit $2,6/15,6 = 13/78$ soit environ 16,66 %.

La réponse est donc 16,7% arrondie au dixième.

4) L'aire de la surface à peindre est de $2,25 \times (2 \times 6 + 2 \times 5) + 5 \times 6 = 79,5 \text{ m}^2$ pour une couche de peinture. 3 couches correspondent à $79,5 \times 3 = 238,5 \text{ m}^2$. Il faut 3 L pour 48 m^2 et donc 1L pour 16 m^2 . Il a donc besoin de $238,5/16$ soit environ 14,91 L de peinture.

Il devra acheter 15 litres de peinture.

Il aurait dû acheter 6 pots de 2,5 litres.

Grâce à la promotion, il achètera 5 pots de 3 litres et réalise donc une économie d'achat d'un pot, soit 39 euros.

EXERCICE 3

1) Le triangle BAA' est rectangle en A. [BA'] est donc un diamètre du cercle circonscrit à ce triangle, autrement dit est un diamètre de Γ . On en déduit que A', O et B sont alignés.

2) a) Δ est aussi médiatrice de [DC]. Comme le triangle EDC est équilatéral, le point E est équidistant de D et de C, donc appartient à Δ .

b) On construit le centre O' du carré comme intersection des deux diagonales. On trace ensuite la droite (O'E). C'est Δ .

c) Comme O est le centre du cercle Γ , il est à égale distance de A et de B, donc il appartient à Δ .

d) O est le point d'intersection des droites (A'B) et Δ .

3) EDA est isocèle en D car $ED=DC=DA$.

EOA est isocèle en O car [EO] et [OA] sont deux rayons du cercle Γ .

$\angle DEO = 30^\circ$ car (EO) est la bissectrice de $\angle DEC$ qui vaut 60° .

$\angle DEO = \angle DEA + \angle AEO = \angle DAE + \angle EAO$ (les égalités d'angles sont justifiées par les triangles isocèles : EDA isocèle en D donc $\angle DEA = \angle DAE$ et EOA est isocèle en O donc $\angle AEO = \angle EAO$).

$\angle DAE + \angle EAO = \angle DAO$ et comme $\angle DAE + \angle EAO = 30^\circ$ on a donc bien $\angle DAO = 30^\circ$.

4) AOB est isocèle en O (O centre du cercle Γ est à égale distance de A et de B). De plus, $\angle OAB = 90 - 30 = 60^\circ$, et donc le triangle AOB est équilatéral.

On en déduit que $OA = AB = a$.

Question complémentaire

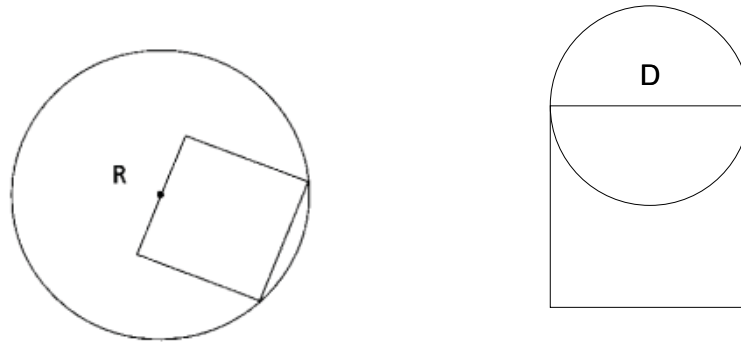
1) • Au CE2, l'élève propose une description tandis que celui de CM2 rédige un programme de construction, ce qui sous entend qu'il est capable d'anticiper une chronologie des tracés (pour soi ou pour les autres) pour faciliter la tâche du récepteur.

- au CE2, l'élève recourt à un vocabulaire figuratif (« la maison »), il utilise des expressions ou du vocabulaire spatial (« en bas », « en haut ») ; en CM2, le nombre d'expressions qui convoque le registre spatial est moindre (« posé sur »).

- le vocabulaire en CM2 rentre dans le registre conventionnel du langage géométrique (rond en CE2, cercle en CM2) et les expressions gagnent en correction : « trace ..., dont ... ».

- l'analyse de la figure et la prise d'informations (identification du carré et du triangle équilatéral, mesures pertinentes) sont communes aux deux productions. C'est la mise en mots et les informations concernant l'agencement des figures entre elles qui évoluent entre les deux productions.

- les apprentissages réalisés permettent de faire intervenir des nombres décimaux dans les mesures des longueurs au CM2.
- 2) a) Il y a deux types de figures correspondant à la description. Ce sont les figures D et R du document de l'annexe 3.



b) Il est plus spontané de construire la figure D car le diamètre du cercle correspond au côté du carré.

Ainsi « centre du cercle » vu comme le « milieu du diamètre » et « milieu du côté » sont confondus.

En effet, dans la procédure de construction, le plus naturel est de commencer par tracer un segment et son milieu, ce qui incite à construire le cercle dont ce segment est le diamètre. Dans la figure R, même une fois construite, aucun diamètre ni rayon complet n'est apparent. Il faut s'appuyer sur une propriété moins évidente : le milieu d'un côté d'un carré est équidistant des deux autres sommets.

3) L'activité 1 a permis au maître de mettre en évidence qu'à une même description pouvaient correspondre plusieurs figures.

Il a pu ainsi :

- réintroduire le vocabulaire qui sera réinvesti dans l'activité suivante (milieu, centre, rayon, diamètre, côté, sommet).
- pointer la nécessité d'apporter des compléments concernant la position relative des deux sous figures (carré et cercle) pour décrire précisément la figure attendue.

La tâche demandée à l'élève a changé : il s'agit ici de le confronter à une tâche de rédaction de description avec la contrainte que celle-ci devra permettre de distinguer une figure parmi d'autres.

4) a) Proposition figure A :

- la proposition des élèves est recevable.
Si le cercle passe par deux sommets alors il passe par un sommet (cette implication logique est exacte)
- la proposition des élèves est irrecevable.
Un signifie un seul.

Proposition figure C :

cette proposition n'est pas recevable ; il y a confusion entre centre du cercle et sommet d'un carré (« Le cercle passe un sommet du carré » est interprété comme « le centre du cercle est un sommet du carré »).

On retrouve une erreur classique qui consiste à considérer que le centre du cercle est un point du cercle.

Proposition figure O : elle est recevable.

Proposition figure N : elle est recevable.

b) Complément à apporter à la description :

deux éléments : le cercle passe par un seul sommet du carré, le carré est entièrement à l'intérieur du cercle ou un équivalent.

5) Le vocabulaire utilisé est relatif au carré et au cercle ou à la position relative des éléments constitutifs de la figure.

Cercle, centre, rayon, diamètre ; carré, côté, sommet, milieu,...éventuellement demi-cercle ; sommets opposés, consécutifs...

Intérieur, extérieur, ... éventuellement point commun, passer par ...

6) La consigne interdit l'utilisation du double décimètre. Il s'agit d'interdire les mesures comme informations significatives.

La discrimination entre les figures doit alors s'appuyer sur l'utilisation correcte du vocabulaire relatif au cercle et au carré et à leurs positions respectives dans la figure complexe.

4. Quelques conseils d'ordre général

Il est conseillé aux candidats de prendre suffisamment le temps de lire avec attention les questions et les informations figurant dans les documents. Il ne s'agit pas d'une perte de temps car cela évite au contraire des réponses « hors sujet ».

Trop de copies présentent encore une rédaction brouillonne ce qui est inquiétant pour un futur enseignant. Les candidats doivent donc apporter la plus grande rigueur mathématique dans la rédaction de leurs explications, employer des théorèmes ou des définitions clairement explicités, organiser des réponses claires, précises et concises. Ils doivent être capables d'élaborer et de rédiger une démonstration tant dans le cadre algébrique que géométrique. Les connaissances du programme de collège doivent être correctement maîtrisées, en particulier ce qui concerne les notations et le vocabulaire mathématiques, les propriétés dans tous les domaines mathématiques et les diverses configurations géométriques de base.

Même si ce n'est pas toujours mentionné, toute réponse doit être justifiée. Il s'agit de recruter des enseignants pour lesquels la méthode doit primer sur le résultat. De plus, une bonne connaissance des différentes notions du programme de l'épreuve ainsi que des programmes de l'école est essentielle pour aborder cette épreuve.

Pour conclure, il est toujours d'actualité de rappeler ce qui a été écrit lors des sessions précédentes. Pour réussir cette épreuve, un candidat doit :

- posséder une culture de base en mathématique sans forcément être spécialiste ;
- être capable d'élaborer et de rédiger avec la plus grande rigueur mathématique une démonstration tant dans le cadre algébrique que géométrique ;
- mener une réflexion construite sans étaler des savoirs hors de propos sur le plan didactique ;
- exprimer un solide bon sens permettant de bien analyser les situations d'étude ;
- manifester les qualités d'expression et de communication nécessaires à tout futur enseignant.

Guy ROBERT

IA-IPR de mathématiques

Troisième épreuve écrite : histoire-géographie, sciences expérimentales et technologie.

Il s'agit d'une épreuve écrite qui porte sur les deux grands champs disciplinaires histoire géographie d'une part et sciences expérimentales et technologie d'autre part. Elle est constituée d'une composante majeure, au choix du candidat, notée sur 14 points, dans l'un des domaines et d'une composante mineure, notée sur 6 points, dans l'autre. Quel que soit le choix retenu, l'épreuve est destinée à s'assurer que les candidats maîtrisent les bases des champs disciplinaires qu'ils auront à enseigner ainsi que les objectifs et

Composante majeure	Nombre de candidats inscrits	Nombre de candidats ayant composé	Moyenne Histoire/géographie	Moyenne sciences expérimentales et technologie	Moyenne générale
Sciences expérimentales et technologie	1738	981	1,96/6	6,05/14	8,01/20
Histoire/géographie	2054	1168	6,45/14	2,19/6	8,64/20

contenus des programmes (compétences requises pour comprendre et exploiter des documents dans la mise en œuvre, partielle, d'une démarche d'investigation par des élèves du cycle 3).

Éléments quantitatifs (tous types de concours confondus)

- 56% des inscrits en « majeure sciences » et 57% des inscrits en « majeure histoire/géographie » se sont présentés à l'épreuve.
- 54% des candidats ont passé l'épreuve en ayant choisi l'histoire-géographie comme composante majeure et 46% ont opté pour les sciences expérimentales et la technologie en majeure.
- Cette année, en sciences expérimentales et technologie, les moyennes obtenues par les candidats sont inférieures à celle des années précédentes.
- La moyenne obtenue par les candidats ayant choisi histoire et géographie est également inférieure à celle des années précédentes. Mais pour la première fois pour cette troisième épreuve écrite, elle est supérieure à celle de l'autre composante.

Commentaires pour les sciences expérimentales et la technologie.

Rappelons tout d'abord qu'il s'agit d'évaluer une culture scientifique de base dans les domaines des sciences physiques et chimiques, des sciences de la vie et de la Terre et de la technologie, mais aussi la capacité des candidats à tirer parti d'un certain nombre de documents et à proposer des pistes d'utilisation dans le cadre de la classe. Cela implique, outre de la rigueur, que le candidat sache faire la preuve du bon sens et de l'esprit critique qui constituent des qualités attendues pour aborder les questions scientifiques.

Il serait illusoire de croire que l'on peut réussir l'épreuve de sciences et de technologie sans maîtriser les connaissances de base, qui constituent les éléments de la culture scientifique et technologique de notre époque. Pour éviter une impression de flou, des connaissances précises sont indispensables. Celles-ci constituent également une condition essentielle pour parvenir à une analyse correcte des documents proposés et pour la construction d'argumentations cohérentes.

De ce point de vue, les candidats pourront se référer aux attentes explicites du pilier 3 du socle commun de connaissances et de compétences d'une part, aux programmes du collège d'autre part.

Le sujet :

Comme chaque année, il est parfois difficile de faire la distinction entre les candidats qui ignorent une notion et ceux qui ont des difficultés à l'exprimer clairement. La maîtrise approximative du vocabulaire est préjudiciable, elle entraîne des longueurs dans la rédaction et une imprécision des réponses.

Il est d'autre part essentiel de chercher la meilleure adéquation entre la question posée et la rédaction de la réponse. Faute de quoi, on risque de passer à côté de ce qui est attendu ou de noyer les éléments de réponse dans des digressions pénalisantes. Enfin, concernant ces questions de restitution de connaissances, les candidats doivent savoir que les réponses « au hasard » ne sont pas payantes car les justifications demandées permettent de déterminer s'ils maîtrisent, ou non, la connaissance attendue.

- **Composante majeure**

Question 1 sur le recyclage de la matière organique en matière minérale.

Les réponses restent très générales et incomplètes : les notions de fragmentation, d'oxydation et de respiration sont rarement évoquées. Plutôt qu'un long développement, on attendait ici un enchaînement ordonné des phénomènes, en cohérence avec la question posée. Un manque de précision du vocabulaire utilisé a été parfois constaté dans certaines réponses.

Question 2 sur le fonctionnement de la brouette

Cette question a permis de vérifier si les candidats maîtrisaient correctement la notion de levier. Si certains ont répondu correctement, d'autres n'ont pas évoqué le lien entre effort et distance au pivot.

Question 3 sur le décapsulage d'une bouteille d'eau pétillante

Trop de réponses ont fait apparaître un manque de compréhension du phénomène observé : la notion de gaz dissous a été parfois absente et, pour expliquer le dégazage, peu de candidats se sont appuyés sur la diminution de pression.

La deuxième partie de la majeure permettait d'évaluer à la fois les qualités d'esprit critique et de recul face aux documents mais aussi la connaissance des programmes et des démarches à mettre en œuvre dans l'enseignement des sciences à l'école primaire. Les qualités d'observation, de compréhension et de synthèse des candidats pouvaient être ici mises en évidence. Leurs réponses sont parfois restées plus descriptives qu'explicatives ; beaucoup d'entre eux se sont contentés de reformuler les documents sans s'attacher au rôle des mécanismes. L'influence de la longueur du bras de la manivelle a peu souvent été évoquée ; la notion de réduction d'effort n'est pas apparue avec précision.

La réalisation d'un tableau synthétique, compétence transversale, n'aurait pas dû poser de difficultés majeures. Le jury a regretté que le tableau n'ait pas systématiquement été construit de façon pertinente ni complété de manière logique.

Sur le plan didactique, le principe général de la démarche d'investigation est connu par la majorité des candidats, mais ceux-ci en restent trop fréquemment à la description du canevas sans l'appliquer à une situation précise en lien avec certains des documents proposés.

Parfois, la problématique choisie n'a pas été réaliste, alors que les documents mis à disposition permettaient d'en proposer une à la fois simple et concrète se prêtant facilement à des expérimentations.

Trop de candidats ont pensé devoir utiliser tous les documents présents dans le sujet et n'ont pas su faire de choix, ce qui a conduit à une juxtaposition d'activités manquant de cohérence et sans lien avec le problème posé.

Les objectifs visés ont été quelquefois mal définis, les compétences et les connaissances à faire acquérir n'ont pas été clairement identifiées et leur mise en liaison avec les activités a fait défaut.

- ***Composante mineure***

Question 1 sur le cycle de développement d'une plante à fleurs

Cette question a été généralement bien traitée. On a constaté cependant que le contenu n'était pas maîtrisé par tous les candidats (confusion en cellule et organe, confusion entre multiplication végétative et reproduction sexuée, terme de pollinisation déformé). Un schéma du cycle de reproduction permettait de donner la réponse de manière simple.

Question 2 sur l'ébullition et l'évaporation de l'eau

Lorsqu'il est demandé de comparer (il s'agit d'une compétence transversale), il est nécessaire de faire apparaître des différences mais aussi des points communs. Cette question ne présentait pas de difficultés particulières, encore fallait-il bien connaître des deux phénomènes physiques en jeu, ce qui n'a pas été toujours le cas.

Question 3 sur le système bielle-manivelle

Quelques réponses hors sujet ont révélé une absence de connaissances sur cette partie du programme de technologie et ont mis en évidence le manque de préparation de certains candidats. Là encore, la réalisation d'un schéma complet permettait de répondre à la question sans ambiguïté.

La correction :

Des éléments de correction sont fournis en annexe. Les copies ont été corrigées par des binômes formés d'un « scientifique » (un professeur de physique chimie ou de sciences de la vie et de la Terre ou de technologie) et d'un « didacticien » ayant une solide expérience de l'enseignement primaire. Pour la correction, les binômes disposaient d'un barème précis qui avait été mis au point par une commission d'entente. Ce barème a été présenté à l'ensemble des correcteurs et adopté.

Pour la première partie de la composante majeure et la composante mineure, constituées de trois questions scientifiques, le maximum de points a été attribué dès lors que la réponse était pertinente et clairement formulée, le niveau d'exigence ayant été volontairement réduit. Pour la seconde partie de la composante majeure, la commission a choisi de répartir les points de manière égale entre les deux étapes.

Dans la seconde partie de la composante majeure, le jury rappelle que la première étape (analyse critique des documents proposés) doit se faire au niveau de connaissances du candidat et non pas à celui d'un élève du cycle 3. De même le niveau d'exigences pour la seconde étape n'est pas celui d'un enseignant chevronné. Il s'agit seulement de s'assurer que le candidat a déjà une première information sur ce qu'on lui demandera de faire avec des élèves du cycle 3, sans utiliser un vocabulaire de spécialiste.

Pour répondre à la question 4, de nombreux choix étaient possibles mais les correcteurs ont surtout apprécié la cohérence des réponses et la rigueur de la démarche. De même, pour la question 5, il était nécessaire de bien mettre les connaissances que les élèves pouvaient acquérir en relation avec le problème initialement formulé.

Une très large majorité des copies étaient présentées avec soin et comportaient très peu de fautes d'orthographe. Ces dernières portaient souvent sur la conjugaison et en particulier les accords du participe passé. Le jury a souligné la qualité du graphisme et de la rédaction dans de nombreuses copies.

Quelques recommandations :

Sans prétendre à l'exhaustivité, certaines compétences transversales sont incontournables : utiliser un vocabulaire scientifique correct, présenter des réponses soignées, écrire lisiblement et maîtriser la langue de manière irréprochable, organiser les réponses dans un tableau ou construire un schéma.

Le candidat, dans la rédaction de sa copie, doit veiller à éviter les réponses hors sujet ou en mauvaise adéquation avec les questions posées. De même, une réponse

satisfaisante ne doit pas être noyée dans une abondance de détails superflus, voire contradictoires, qui laissent le plus souvent les correcteurs perplexes, ce qui n'est sans doute pas sans influence sur la note finale. Des réponses consignées dans des tableaux ou accompagnées de schémas s'avèrent parfois préférables à de longs développements peu structurés ; il vaut souvent mieux expliquer simplement un phénomène, avec des mots précis, plutôt que d'utiliser des notions complexes, plus pointues, mais mal maîtrisées et qui donnent l'impression que le candidat a appris sans comprendre.

Écrire avec soin, laisser de l'espace entre les réponses, prendre le temps de se relire, constituent des clés pour mieux réussir. De plus, une bonne gestion du temps de l'épreuve est très importante. Les réponses à la première partie doivent être limitées, afin de ne pas entamer le temps nécessaire, dans la deuxième partie, à la consultation approfondie et l'analyse des documents, à l'élaboration de démarches, à la réalisation de synthèses claires et précises, bien construites, bien présentées. Une demi-heure au maximum consacrée à cette première partie semble constituer un choix raisonnable.

Ces quelques indications ne doivent nullement décourager les futurs candidats. Elles n'ont d'autre but que de les guider de manière efficace dans la préparation de cette épreuve.

Au cours de l'année de préparation, le jury les engage à :

- se construire une bonne connaissance des programmes du premier degré, et du socle commun des connaissances et des compétences ;
- travailler les connaissances scientifiques de base dans les champs disciplinaires concernés. Le candidat aura intérêt à s'appuyer sur les programmes en vigueur au collège. Les manuels scolaires peuvent constituer une source de documentation utile. Il faut ici insister sur la nécessité de ne négliger aucune des disciplines faisant l'objet de l'épreuve ;
- conduire une réflexion sur les méthodes pédagogiques préconisées dans les textes officiels (dans l'esprit de la « Main à la pâte »), en particulier dans les diverses introductions disciplinaires aux nouveaux programmes du collège et l'introduction commune à l'ensemble des disciplines scientifiques. Se méfier cependant des démarches types, qu'on essaie vainement de plaquer sur n'importe quel sujet ;
- apprendre à utiliser un langage scientifique rigoureux, précis, adapté aux situations rencontrées, ce qui implique naturellement, la maîtrise des éléments de vocabulaire ;
- s'exercer à saisir des informations dans des documents et à les mettre en lien avec les questions posées.

En conclusion, le jury a eu le plaisir de corriger de très bonnes copies ce qui signifie qu'une préparation sérieuse et efficace produit des effets positifs.

Marie-Hélène JEGU, Gérard JODEAU, Odile LE CANN et Catherine PEQUIN

ANNEXE : ELEMENTS DE CORRECTION

COMPOSANTE MAJEURE

	Question	Ce qui est attendu, exprimé sous cette forme ou une autre équivalente
Première partie (6 points)	Q1 : Recyclage de la matière organique en matière minérale	Notion de décomposition Notion de fragmentation Notion d'oxydation ou de respiration ou de fermentation) - un seul terme exigé Exemples d'acteurs de la fragmentation (lombrics, acariens, cloportes...) - un seul exemple exigé Exemple d'acteurs de l'oxydation finale (bactéries, champignons...) - un exemple exigé Produits finaux = sels minéraux du sol
	Q2 : Fonctionnement de la brouette	Schéma ou croquis obligatoire : minimum pivot ou appui, action mécanique de la charge, action mécanique de l'utilisateur permettant la compréhension du fonctionnement. Lien entre effort et distance au pivot.
	Q3 : Décapsulage d'une bouteille d'eau pétillante	Observation : formation de bulles au sein du liquide, qui remontent Explication : - présence de gaz dissous dans l'eau sous pression - diminution de la pression à l'ouverture qui permet au gaz dissous de s'échapper
	Q1 : Fonctionnement du dispositif de lavage	<i>L'idée de réduction de l'effort doit apparaître dans l'un des deux points suivants :</i> - rôle du train d'engrenages réducteur (dimension des engrenages) - influence de la longueur du bras de la manivelle
	Q2.1: Analyse comparative du fonctionnement des mécanismes	<i>La fonction d'usage n'est pas attendue</i> Comparaison du fonctionnement des mécanismes 1- mouvement de rotation par la main, énergie musculaire 2- système d'engrenage multiplicateur, augmentation de vitesse, énergie musculaire 3- système roue et vis sans fin, diminution de vitesse, énergie électrique

<p>Q2.2: Typologie des pistes d'évolutions des engrenages</p>	<p>Evolution des solutions techniques pour une même fonction d'usage Apparition de nouveaux matériaux Evolution dans la conception des engrenages</p>				
<p>Q3 : Tableau synthétique des caractéristiques des mécanismes</p>	<p><i>Objet</i></p>	<p><i>Type d'engrenage</i></p>	<p><i>Nature du mouvement</i></p>	<p><i>Vitesse du mouvement</i></p>	<p><i>réversibilité</i></p>
	<p><i>Manche de violon</i></p>	<p><i>Roue, vis sans fin</i></p>	<p><i>Entrée : rotation Sortie : rotation</i></p>	<p><i>réduction</i></p>	<p><i>non</i></p>
	<p><i>Couvercle d'essoreuse à salade</i></p>	<p><i>Roues à denture droite</i></p>	<p><i>Entrée : rotation Sortie : rotation</i></p>	<p><i>augmentation</i></p>	<p><i>oui</i></p>
	<p><i>Perceuse à main</i></p>	<p><i>Roues à denture conique</i></p>	<p><i>Entrée : rotation Sortie : rotation</i></p>	<p><i>augmentation</i></p>	<p><i>oui</i></p>
	<p><i>Tire-bouchon</i></p>	<p><i>Roue dentée, crémaillère</i></p>	<p><i>Entrée : rotation Sortie : translation</i></p>	<p><i>un tour de roue de x dents permet un déplacement de x dents de la crémaillère</i></p>	<p><i>oui</i></p>

<p>Q4 : A partir de l'analyse, en référence aux programmes, un problème qui pourrait être traité au Cycle 3.</p>	<p>Une référence au programme du cycle 3 qui permet de formuler un problème scientifique en rapport avec la première étape du sujet Proposition d'une situation de départ ou d'entrée (pour introduire le problème) et au moins deux éléments d'une démarche d'investigation en sciences (émergence de conceptions initiales, formulation d'hypothèses, proposition de protocoles, moments de débats, description des méthodes et des résultats, exploitation, confrontation, etc.)</p>
<p>Q5 : Connaissances scientifiques et techniques acquises au cours des activités proposées en Q4</p>	<p>Les connaissances à acquérir doivent être cohérentes avec les activités proposées à la question précédente et conformes aux préconisations du programme de cycle 3 Les connaissances citées doivent être des connaissances techniques et scientifiques : transmission de mouvement ou changement de vitesse.</p>

COMPOSANTE MINEURE

	Question	Ce qui est attendu, exprimé sous cette forme ou une autre équivalente
(6 points)	Q1 : Cycle de développement d'une plante à fleurs	Graine, sa germination, croissance d'un plant feuillé Plant feuillé avec des fleurs contenant des organes reproducteurs mâles et femelles ; mots attendus : étamines, pollen, pistil ou ovaires, ovules Pollinisation et fécondation L'ovule devient graine
	Q2 : Comparaison des phénomènes d'ébullition et d'évaporation de l'eau	<i>Points communs :</i> Même changement d'état : passage de l'état liquide à l'état gazeux Apport d'énergie nécessaire dans les deux cas <i>Différences :</i> Ebullition dans la masse du liquide et à température constante (100°C) Evaporation en surface et à une température inférieure à 100°C
	Q3 : Rôle du système Bielle/manivelle	Transformation mouvement de rotation en mouvement de translation ou réciproquement Un exemple pertinent tel que scie sauteuse, machine à coudre....

Orthographe : la mauvaise qualité orthographique (**très nombreuses fautes**) peut entraîner jusqu'à un point de moins sur la composante mineure et deux points dans la composante majeure.

Commentaire pour l'Histoire et Géographie

Lorsque le candidat choisit l'Histoire et la Géographie en épreuve majeure, il compose sur une première partie constituée de questions portant sur les deux champs disciplinaires. Comme lors des sessions précédentes, la première partie comportait deux questions, l'une en Histoire (*1788-1815 : une France bouleversée par la Révolution et l'Empire dans les domaines politiques et sociaux*), l'autre en Géographie (*L'aménagement de l'espace montagnard : les stations touristiques dans les Alpes françaises*). Le candidat compose ensuite sur une deuxième partie, constituée à cette session d'un dossier documentaire portant sur *La romanisation de la Gaule*.

Dans le cas où il choisissait Sciences expérimentales et Technologie en composante majeure, le candidat traitait cette année deux sujets différents : *Comment expliquer l'expansion coloniale européenne dans la deuxième moitié du XIX^e siècle ?* en Histoire et *Les villes en France : réseau urbain et offre de services* en Géographie.

Les questions de première partie ou de composante mineure sont extrêmement discriminantes pour les candidats. Il y en a deux seulement, ce qui pénalise fortement le candidat qui est plus faible sur l'une d'elles.

Les correcteurs ont constaté une préparation sérieuse d'un certain nombre de candidats, perceptible notamment pour les enjeux scientifiques de la composante majeure et pour le sujet d'Histoire en première partie ou en composante mineure. Les candidats ont manifestement des connaissances en Histoire, ce qui pour autant n'est pas un gage de réussite automatique.

Beaucoup plus préoccupant est le décalage de plus en plus perceptible entre l'Histoire et la Géographie. Le jury s'est aperçu de très grandes faiblesses dans les connaissances géographiques des candidats qui se manifestent notamment dans l'incompréhension des sujets posés. Beaucoup de candidats n'ont sans doute pas compris ce que sont cette discipline, son objet et ses modes de raisonnement. Les sujets de cette année ont été un révélateur de ces carences.

1) LA COMPOSANTE MAJEURE HISTOIRE ET GEOGRAPHIE

1-1 La première partie

Les deux sujets de la première partie de l'épreuve étaient de difficulté différente. Le sujet de Géographie, a été beaucoup moins bien réussi que celui d'Histoire, ce qui devient vite pénalisant dans la mesure où, sur 6 points au total, il en représente la moitié. Les difficultés les plus importantes résident d'abord dans la compréhension du sujet posé : il portait sur une forme d'aménagement (les stations touristiques) dans un espace montagnard particulier (les Alpes françaises) et non sur « la montagne » de façon générale. Cela implique à la fois de se centrer sur le sujet et d'éviter son traitement comme le ferait un dépliant touristique.

Ce qui était attendu en géographie :

- Une mise en évidence de phases dans la création de stations touristiques. Le jury conscient de ne pas avoir affaire à des spécialistes attendait simplement des références à la mutation forte que constitue l'avènement progressif d'un tourisme de masse dans les années 1960, qui entraîne de nouvelles formes

d'aménagement de l'espace montagnard et la création de stations intégrées. De même on était en droit d'attendre une réflexion sur les enjeux environnementaux actuels et les nouvelles formes de stations créées à la fin des années 1970.

- Mais la Géographie n'étant pas un prolongement de l'Histoire, le jury attendait également une réflexion spécifique sur les notions de contraintes, de ressources, d'aménagement (et de ses formes avec une prise en compte de l'évolution du regard sur les paysages), d'accessibilité et sur les impacts sur les milieux. Une prise en compte des aspects économiques et de la saisonnalité était également attendue.

En Histoire, tous les correcteurs ont noté des connaissances sur les événements de la Révolution française, moins sur la situation en 1788 ou sur l'Empire. Beaucoup de copies manifestent une mauvaise lecture du sujet. Celui-ci ne demande pas de faire un récit chronologique de la période mais d'en dégager la portée dans les domaines politiques et sociaux. En quoi la situation en 1815 est-elle différente de celle de 1788 ? Traiter cette question implique donc d'avoir compris ce qui différencie la démarche de l'historien de celle du chroniqueur. La forme de la réponse devait être comparative pour être courte. A la rigueur, une périodisation dégageant des grandes mutations était possible si elle était bien menée. Les attentes en Histoire étaient les suivantes :

- En matière politique, il fallait évoquer le changement de statut des français qui de sujets deviennent des citoyens et le changement radical que constitue la fin de la monarchie absolue. La charte de 1814 sépare le législatif de l'exécutif. Attention cependant à ne pas avoir une vision angélique des bouleversements : l'application de ces conquêtes de la période révolutionnaire reste limitée, de même que l'exercice des droits politiques et des libertés fondamentales. Le suffrage universel peut être proclamé et ne servir à rien et la Restauration revient à un suffrage censitaire. Mais il y a malgré tout des avancées significatives en matière de souveraineté nationale.
- Le passage d'une société organisée selon la théorie des ordres (ce qui est également à nuancer) à une société où les privilèges ne sont plus organisateurs de l'ordre social, au moins en théorie, était un élément essentiel de la réponse. Là aussi, il faut éviter le discours sans nuances. Mais sur cet aspect, le cas du clergé est intéressant pour faire comprendre la mutation. Une référence au code civil était attendue.

Certains candidats font des réponses très longues à ces questions de première partie, sans organisation, imaginant peut-être – et à tort - que la longueur du paragraphe peut atténuer le manque de rigueur de la réponse. Par ailleurs, la première partie a pour fonction d'évaluer la maîtrise d'un savoir scientifique fondamental, y compris d'un point de vue épistémologique. La récitation d'une chronologie ou d'une fiche de travail sur la montagne ne peut suffire si le sujet n'a manifestement pas été analysé ni compris.

1-2 La deuxième partie

La double demande sur cette partie – un premier temps sur les enjeux scientifiques et un second sur l'exploitation pédagogique - renforce la nécessité d'une préparation

scientifique sérieuse. La commission de correction avait décidé de répartir de manière égale les 8 points. Mais des candidats ayant très bien traité les pistes d'utilisation et la mise en évidence des objectifs transversaux, étaient valorisés sur cette partie.

On attend du candidat une réponse sur les enjeux scientifiques sous la forme de grands thèmes (chaque thème = une idée majeure). Les documents doivent être analysés dans le cadre de chacun de ces thèmes, le candidat s'appuyant sur eux pour étayer son discours, qui repose sur ses connaissances. Les copies qui découpent analyse des documents et présentation des enjeux scientifiques ou qui présentent les documents les uns après les autres, comme seule approche des enjeux scientifiques, ne répondent pas à la demande exprimée dans le texte définissant l'épreuve.

Le sujet était très classique et le jury a noté une maîtrise des enjeux scientifiques sur la romanisation, malgré quelques copies faisant le récit de la conquête dans le détail. La définition de la romanisation peut servir de problématique autour de la question de l'acculturation et de l'adoption d'un modèle romain.

- Celui-ci est d'abord urbain : les villes connaissent un essor réel, ont une organisation et une architecture romaines (documents 5 et 6), sont desservies par des axes de communication qui structurent également le territoire (document 1). Mais la ville, c'est aussi un mode de vie à la romaine (documents 5 et 6).
- Dans les campagnes, la romanisation se fait sentir par la construction de *villae* dont les caractères principaux et la fonction apparaissent dans le document 3.
- Enfin, les documents 1 et 2 permettent également de mettre en évidence l'intégration de la Gaule à un système économique romain et le développement du commerce.
- Mais la romanisation ne se manifeste pas que par des aspects matériels : elle se traduit par une adoption du latin, au moins par les élites, mais aussi par une évolution culturelle, que met en évidence le document 4 dans le domaine alimentaire.

Aucun des documents proposés ne met en évidence les limites voire les résistances à la romanisation. Cela se doit aussi d'être signalé.

En deuxième partie de l'épreuve, le jury est ouvert à toute proposition sensée d'exploitation pédagogique, tenant compte de l'âge et des acquis des élèves. De ce point de vue, le jury note un progrès dans les propositions des candidats. Les bonnes copies témoignent de la volonté de faire acquérir des savoirs dans une démarche pédagogique. Elles font des propositions qui ne sont ni simplistes (faire des maquettes avec des boîtes de chaussures – pourquoi faire ?), ni trop ambitieuses (comme par exemple, demander aux élèves de construire une lecture symbolique du bas-relief dont la légende et le titre ne seraient pas donnés volontairement). L'absence de documents spécifiquement pédagogiques est sans doute pour beaucoup dans le caractère toujours assez peu concret des pistes d'utilisation suggérées par nombre de candidats qui se contentent de citer, voire de réciter, les programmes même si ceux de 2008 ne sont pas forcément bien connus. De la même façon, il est important d'éviter de plaquer des recettes utilisables en toutes circonstances, en évitant par exemple de se contenter « d'étudier le bas relief en Arts plastiques », ou de « faire un exposé » ou de « faire des recherches ». Enfin, il est nécessaire de rappeler que l'on n'attend pas des candidats la construction d'une séquence complète mais bien des pistes d'utilisation d'abord en

histoire, puis de façon transversale : au regard des objectifs et du programme, en utilisant vraiment des documents du dossier de manière distanciée et critique et en précisant les apprentissages visés, le travail réalisable et les résultats attendus.

2) LA COMPOSANTE MINEURE

Le sujet de Géographie, a été beaucoup moins bien réussi que celui d'Histoire, ce qui devient vite pénalisant dans la mesure où, sur 6 points au total, il en représente la moitié. Les difficultés les plus importantes résident d'abord dans la compréhension du sujet posé : les hors sujets ont été extrêmement fréquents, assimilant notamment réseau urbain et réseau de transport ou réduisant l'étude à une description plus ou moins précise des services dans un espace urbain modèle. La plupart des candidats ont donc choisi les mots du sujet qu'ils allaient traiter au lieu de les mettre en rapport. Encore faut-il être armé conceptuellement pour le faire. Cette situation est très inquiétante : de nombreux candidats n'ont aucune idée de ce qu'est la géographie comme science de l'organisation de l'espace par les sociétés.

Ce qui était attendu en Géographie :

- Une compréhension du sujet : il s'agissait de mettre en évidence la hiérarchisation du réseau urbain français en fonction du niveau de service offert.
- Cela revenait à distinguer Paris comme tête de réseau et métropole de dimension nationale, européenne et mondiale avec une polarisation des fonctions et des services économique, politique et culturel, ce qui se traduit en retour par une aire d'influence étendue. On peut ainsi attendre l'idée de fonction de commandement de Paris.
- Mais le réseau urbain français ne se limite pas à Paris et comprend d'autres métropoles aux échelles régionales qui renforcent leur offre de services à dimension européenne (tertiaire supérieur). La hiérarchie urbaine comprend également des villes moyennes qui offrent une gamme étendue de services.

En Histoire aussi les candidats sont invités à prendre en compte la totalité des termes du sujet. « Comment expliquer l'expansion coloniale » suppose que l'on cherche à donner des facteurs, non à se livrer à une présentation chronologique de l'expansion coloniale ou à décrire le fonctionnement du système colonial. Il s'agit par ailleurs de ne pas se limiter au seul cas français (le sujet parle de l'expansion européenne) ce qui doit se sentir notamment dans les exemples donnés, et de ne pas se tromper de période : les Grandes découvertes ou l'organisation de la Traite négrière n'ont pas grand-chose à faire ici.

Ce qui était attendu du candidat :

- La mise en évidence de la complexité de causes qui sont néanmoins partagées par les grandes puissances. On pouvait ainsi présenter (sans ordre particulier) la curiosité individuelle puis relayée par des sociétés de géographie pour la connaissance du monde, le mouvement missionnaire aussi bien catholique que protestant, les intérêts matériels renforcés par la révolution des transports, les ambitions et les rivalités européennes, la volonté sincère d'apporter « le progrès », voire de lutter contre l'esclavage.

- Des exemples précis, mais pas nécessairement datés, à l'appui de ces explications. Quelques noms de territoires ou de grands colonisateurs ou aventuriers.

3) COMPETENCES POUR REUSSIR L'EPREUVE.

La première peut paraître banale pour des candidats à ce concours, qui se destinent au professorat : savoir organiser un texte cohérent et lisible. Beaucoup de candidats ont des difficultés à présenter de manière ordonnée et aérée leurs connaissances. Le jury a néanmoins observé des progrès très nets dans l'expression par rapport aux années antérieures, même si certaines copies sont confuses ou utilisent une langue très familière. Il suffit pourtant de présenter son propos en paragraphes cohérents pour mettre en évidence une organisation de la pensée. Par ailleurs, il faut éviter de se mettre en difficulté. Ainsi, il est délicat, dans la deuxième partie de la composante majeure, de présenter en même temps les enjeux scientifiques du sujet, les pistes d'utilisation et les objectifs transversaux. La copie perd alors fortement en lisibilité. Enfin, le vocabulaire spécifique doit être maîtrisé, c'est-à-dire utilisé justement.

Les candidats ne préparent pas le CAPES d'Histoire et Géographie. Il n'est pas question de les évaluer sur des connaissances très pointues mais ils doivent néanmoins être aptes à manipuler des savoirs d'un niveau second degré. De ce point de vue, la fréquentation de manuels du secondaire permet de traiter les questions de la première et de la deuxième partie.

Le candidat doit pouvoir faire état de connaissances factuelles fondamentales et d'une réflexion sur les objets d'enseignement au programme du concours et des classes, par exemple à propos du paysage, de l'événement ou de l'aménagement du territoire. Si l'on y regarde de plus près, la maîtrise des savoirs est devenue une dimension fondamentale de cette nouvelle épreuve écrite, puisqu'à la première partie doit s'ajouter celle concernant les enjeux scientifiques de la deuxième partie, quand le candidat a choisi l'Histoire et Géographie comme composante majeure. A l'évidence, la priorité d'une bonne préparation à l'épreuve passe d'abord par l'acquisition de savoirs disciplinaires solides. Les concepts doivent être définis avec précision, les repères chronologiques, les localisations, les personnages et les acteurs spatiaux connus, les savoirs mis en perspective. Le jury conseille aux candidats de travailler particulièrement l'acquisition de termes spécifiques, notamment en géographie et de leur sens précis, de se doter d'outils chronologiques efficaces pour éviter les datations floues (« à cette époque... ») et les anachronismes.

Une stratégie d'accumulation de fiches sur telle ou telle partie du programme, qui transparaît encore dans nombre de copies, n'est pas un gage de réussite. Elle doit au minimum se doubler d'une réflexion épistémologique qui, elle, ne se trouve pas dans un manuel scolaire de collège, en particulier pour les questions de la première partie. En ne négligeant surtout pas la Géographie, extrêmement discriminante, ni les représentations graphiques (de toute nature) qui peuvent venir en appui d'une réponse quand c'est justifié et la compléter de façon intelligente.

La préparation doit également reposer sur un entraînement à l'analyse d'un sujet. Quel est le sens des termes du sujet ? Que nous dit leur association sur ce qui est attendu ?

De même, il faudrait s'entraîner à l'investigation d'un dossier sous la forme de l'analyse de documents, de leur rapprochement avec des savoirs disciplinaires et de leur confrontation pour dégager des thèmes solides dans la partie sur les enjeux scientifiques. De façon générale, c'est la capacité de synthèse du candidat qui est interrogée.

On attend enfin du candidat la capacité à proposer des pistes d'utilisation réfléchies et pertinentes : les activités envisagées doivent être cohérentes avec les objectifs du cycle, l'âge des élèves et leurs acquis, les enjeux scientifiques. Le candidat doit également pouvoir ouvrir le sujet, le mettre en relation avec d'autres champs disciplinaires et ainsi témoigner d'une réflexion sur la polyvalence et la maîtrise des langages. Il doit s'interroger sur ce que peuvent recouvrir des formules toutes faites, notamment en termes d'apprentissages. Ainsi, que signifient pour un élève de cycle III, analyser une carte, ou une œuvre d'art, ou lire un tableau statistique ? Il n'est pas inutile d'aller observer des classes pour comprendre ce qui s'y fait.

Cette liste de recommandations a pour but de permettre à chacun de mieux se préparer en prenant conscience des attentes d'une épreuve que certains réussissent très bien. Ainsi, sur les dix premiers admissibles du concours externe public, six avaient choisi la majeure Histoire et Géographie, proportion que l'on trouve dans les différents concours. Traiter des sujets en Histoire et Géographie ne s'improvise pas mais peut être, quand on s'est préparé en conséquence, un levier pour l'admissibilité.

Dominique BEAUPUY

Épreuves d'admission

Épreuve orale d'entretien

Le déroulement de l'épreuve orale d'entretien se décompose en deux parties :

- une première partie, prenant appui sur un dossier fourni par le jury [exposé (10 min) et entretien avec le jury (15 min)] ;
- une seconde partie dans un domaine choisi par le candidat lors de l'inscription (expression musicale, arts visuels ou littérature de jeunesse) [exposé de 10 min et entretien de 15 min].

Il convient pour les candidats, dès l'entrée en loge, de bien organiser leurs idées pour pouvoir présenter une réflexion construite et argumentée.

Les commissions cherchent, lors de cette épreuve, à apprécier l'aptitude des candidats à assurer, dans de bonnes conditions, le métier de professeur des écoles. Il est donc indispensable qu'ils possèdent, au delà de leur savoir universitaire disciplinaire, une solide culture générale. Cet aspect est à travailler précisément parce qu'il y a des éléments de culture si fondamentaux qu'un futur enseignant ne peut les ignorer.

Il s'agit donc de démontrer une aptitude à poser une réflexion sur des situations afférentes à la professionnalité du métier de professeur des écoles en lien avec une bonne connaissance de l'institution et de son fonctionnement.

Nous conseillons, de nouveau, aux candidats de veiller à adopter lors de ces épreuves un comportement exemplaire (tenue, postures, registre de langage).

Concernant l'entretien professionnel et l'épreuve de littérature de jeunesse, on se reportera aux rapports des années antérieures qui fournissent des éléments qui restent pleinement d'actualité.

Domaine des arts visuels

1. La définition de l'épreuve

Les modalités de cette épreuve orale d'entretien, définies par l'arrêté du 10 mai 2005, dissocient deux parties, de vingt cinq minutes chacune. La première partie de l'épreuve prend appui sur un dossier fourni par le jury, la seconde est consacrée de l'un des trois domaines choisis par le candidat dont celui du domaine des Arts visuels enseignés à l'école primaire.

Chaque partie entre pour moitié dans la notation. L'épreuve fait l'objet d'une notation unique sur 20. Coefficient 4.

La même commission interroge sur la première et la seconde partie de l'épreuve orale d'entretien.

Durée de la préparation : 1H

2. La définition de l'épreuve du domaine des arts visuels

L'épreuve du domaine des arts visuels s'organise de la façon suivante :

- **première partie** : exposé (durée de dix minutes)
 - Le candidat doit présenter soit un document visuel soit une réalisation personnelle (produits en dehors de l'épreuve). Celui-ci est choisi parmi les trois champs suivants : plastique, photographique ou cinématographique. Cet élément est support de l'exposé qui ne donne pas lieu à notation.
 - Ce support visuel (les DVD sont admis) est de petit format. Le candidat doit apporter le matériel nécessaire à sa prestation. Il est responsable de la bonne marche de l'utilisation de celui-ci. S'il s'agit d'un support DVD, nous recommandons toutefois au candidat de prendre la précaution d'en réaliser une copie (version papier) d'excellente qualité.
 - Le candidat prend appui sur le support de son choix, réalisation personnelle ou reproduction d'œuvre, de manière à faire apparaître ses centres d'intérêts, ses

connaissances d'ordre artistique et culturel ainsi que ses capacités à les réinvestir dans des situations éducatives.

- **seconde partie : entretien avec le jury** (durée de quinze minutes)

- L'échange mené avec les membres du jury permet au candidat d'approfondir ou de développer certains aspects de sa réflexion, entretien qui, tout en prenant appui sur l'exposé, s'ouvre à la fois à la culture artistique de ce dernier, à sa maîtrise des programmes de l'école primaire et à sa connaissance des ressources artistiques et culturelles existantes, locales et nationales.
- Durant l'entretien, le candidat est invité à exposer une analyse plastique du document visuel fourni par le jury relevant d'un champ différent de celui qu'il a choisi pour l'exposé. Il s'agit d'une reproduction d'œuvre sélectionnée parmi les trois champs suivants : plastique, photographique ou cinématographique, et en lien également avec la liste nationale figurant dans les programmes élargis à l'enseignement de l'histoire des arts. La liste des œuvres présentées lors de cette session 2009 se trouve en annexe de ce bilan. Le candidat doit montrer ses capacités d'analyse, d'initiative, de mobilisation de ses connaissances artistiques et culturelles.
- Le candidat doit pouvoir effectuer une transposition de ses savoirs dans le cadre de l'élaboration d'une situation d'enseignement proposant des pratiques plastiques engagées par les élèves. Il met en évidence les compétences transversales et spécifiques aux arts visuels visées donnant de la cohérence et du sens aux apprentissages ainsi mis en œuvre.

3. Constats

3. 1. Effectifs et résultats :

L'effectif des candidats admis ayant choisi l'option Arts visuels lors de cette session est de 41. Ce qui représente 10,5% des 92 admissibles, soit une différence de -1,5% entre les candidats admissibles et admis.

Le fléchissement du nombre de candidats admissibles inscrits à l'épreuve d'Arts visuels s'accroît (- 36 candidats) après une courte stabilisation observée lors des deux précédentes sessions (124 en 2007, 128 en 2008, 92 en 2009). Sur le nombre total des candidats admissibles (757), 12,5% d'entre eux ont choisi de se présenter à l'épreuve d'arts visuels sur les 220 (29%) ayant pris l'une des deux épreuves artistiques.

3. 2. Le bilan des épreuves

Le bilan de cette session fait apparaître plusieurs points :

a) Le choix du domaine artistique Arts visuels

- Le report des choix des candidats admissibles (71%) sur le domaine de littérature de jeunesse, choisi très majoritairement les années précédentes, à la différence des épreuves artistiques ((29%), est explicable d'une part, par la

grande sélectivité du concours dans notre académie et d'autre part, par la finalité même des épreuves d'admission des candidats. En effet, ces derniers privilégient le domaine qui leur permettra d'optimiser leurs chances de réussite.

- Le concours a comme objectif de recruter des professeurs des écoles ayant à cœur de faire acquérir aux élèves les savoirs fondamentaux auxquels participe l'enseignement des Arts visuels. On rappellera aux candidats qu'ils doivent se centrer sur les connaissances et les compétences artistiques et culturelles des élèves visées au sein des séquences d'apprentissage proposées (faisabilité, niveau, liaison entre pratique et culture artistiques, articulation entre les disciplines, etc.). Plus largement, il leur faut aussi intégrer dans leur réflexion pédagogique la dimension transversale et polyvalente de la pratique professionnelle de l'enseignant.

b) Le choix du document présenté par les candidats

- Contrairement à la session précédente, peu de candidats ont choisi de présenter une réalisation personnelle. Le domaine plus traditionnel des Arts plastiques a été le mode d'expression privilégié quels que soient les choix des candidats. On dénombre très peu de productions réalisées dans les champs cinématographique et infographique. On peut s'interroger quant aux raisons motivant cette absence au regard des pratiques artistiques contemporaines et des programmes relatifs au développement et à la maîtrise des technologies informatiques et des compétences attendues des enseignants (C21). Plus largement, il conviendrait de mesurer que le choix fait par les candidats de présenter une réalisation personnelle contribue à l'objectif visé de réussir cette épreuve.
- Les prestations des candidats ayant fait le choix de présenter une réalisation personnelle demeurent le plus souvent de meilleure qualité. Les examinateurs ont très fortement valorisé l'authenticité de la parole, l'engagement et le réel questionnement des candidats, attitude correspondant au métier de professeur, constatant également un champ de connaissances disciplinaires plus élargi et une ouverture culturelle plus marquée. Les membres du jury ont noté qu'il leur était plus aisé, à la fois d'avoir une approche concrète des problématiques et des spécificités des Arts visuels, d'élargir leur questionnement à d'autres champs artistiques et d'articuler ceux-ci plus facilement à une pratique pédagogique.
- Les examinateurs relèvent que la majorité des candidats ayant présenté une reproduction d'œuvre, choisie parmi les plus connues, masque le plus souvent une insuffisance des savoirs disciplinaires exigibles et des difficultés à se distancier, à argumenter leur choix ou à établir des relations avec les problématiques et avec les artistes majeurs du champ référentiel. La préparation au concours ne saurait en aucun cas se réduire à la seule consultation de documents sur Internet.

- Il convient de rappeler à nouveau aux candidats que, à lui seul, un intérêt personnel pour l'Art ne peut ni suffire à la réussite de cette épreuve, ni se substituer à la formation initiale nécessaire. Il convient également de demander aux candidats qu'ils s'approprient davantage les contenus de formation de manière à éviter des formes plus ou moins stéréotypées de préparation à l'épreuve que les examinateurs ont pu identifier à nouveau cette année.

3. 3. L'exposé

Les examinateurs constatent que les exposés des candidats sont en majorité structurés et clairs. Ils ont apprécié ceux qui s'appuient sur une analyse critique des documents, définissent avec clarté quelques enjeux et évitent la paraphrase. À l'inverse, ils relèvent des discours encore convenus et des manques de contenus. Trop de candidats perdent du temps à énumérer les documents ou à les décrire trop brièvement ou encore à relire les données bibliographiques, en faisant l'impasse sur les notions ou concepts leur permettant de dégager l'enjeu essentiel de l'œuvre, compétences attendues *a fortiori* lorsqu'il s'agit de leur réalisation.

Il s'agit bien davantage pour le candidat de montrer son aptitude à engager une véritable investigation sensible et critique de l'œuvre, à s'approprier les questions réellement mises en jeu.

Le vocabulaire employé doit être simple, précis, les termes spécifiques au domaine des arts visuels maîtrisés

Rappelons également aux candidats que la présentation d'une œuvre artistique ou d'une réalisation personnelle ne saurait également se réduire à une performance visant à « abuser » les membres du jury grâce à un discours déjà rédigé, mémorisé et restitué avec plus ou moins d'habileté.

Le futur professeur des écoles, dans sa vie professionnelle, étant confronté à la lecture de nombreuses images, le jury doit être en mesure d'évaluer les capacités du candidat à réagir avec intelligence face à des œuvres, à créer des liens, en les contextualisant, entre œuvres présentées et références artistiques.

3. 4. L'entretien

- Nous invitons les candidats à une meilleure prise en compte de la spécificité de l'épreuve et de la discipline. Les membres du jury ont pu apprécier lors de l'entretien que les candidats s'interrogent sur les questions d'ordre didactique, artistique ou culturel qui leur étaient posées, mais également sur les activités plastiques, disciplinaires ou transversales qu'ils mobilisaient, que ce soit au travers de leur réalisation, du document fourni ou des deux champs artistiques auxquels ils renvoyaient.

- Les membres du jury proposent au candidat un document afin de mesurer à nouveau sa capacité à le décrire plastiquement, à nommer les principales opérations techniques mises en œuvre et à dégager les grandes problématiques pouvant nourrir la réflexion menée avec les examinateurs. Ils ont apprécié les candidats sachant donc se distancier des documents et développant les enjeux (sociologique, économique, culturel, etc.) liés au système éducatif.

Les examinateurs ont apprécié les compétences et les connaissances véritables des candidats leur permettant de faire une analyse objective de l'œuvre, d'établir des articulations entre les questions dégagées, la séquence pédagogique proposée et les autres domaines artistiques ou disciplinaires convoqués.

- Les examinateurs rappellent aux candidats que les pistes pédagogiques qu'ils proposent doivent permettre aux élèves de s'engager dans une pratique singulière de nature artistique et doivent, par conséquent, éviter tout placage de savoirs préétablis qui n'auraient pas de lien avec les questions réellement mises en jeu dans la réalisation de l'élève.
- On rappellera également aux candidats que tout moyen d'expression est au service d'une intention ou d'un projet. Il s'agit de placer les élèves en situation de se mettre en posture de recherche, les engageant dans une pratique de nature artistique, exploratoire et réflexive, mesurant qu'une création est support de questionnement. C'est en mettant aussi en relation les questions mises en œuvre dans les productions des élèves, comme dans les propositions pédagogiques, avec le champ référentiel (artistiques, culturelles, transdisciplinaires) que les élèves peuvent également s'approprier une véritable culture commune.
- Il ne s'agit donc pas d'enseigner des techniques, comme certains candidats ont pu le proposer. Les activités des élèves ne sauraient se réduire à l'exécution d'un procédé les conduisant à un résultat attendu. Ces derniers ne sont pas de simples exécutants répondant à une tâche programmée, privés de toute implication et de prise de responsabilité dans la construction des savoirs.
- Les connaissances disciplinaires acquises et le degré d'appropriation des textes officiels doivent être approfondis afin d'y faire référence de manière spontanée. Les examinateurs ont apprécié que les candidats illustrent leur propos en faisant référence à des expériences pédagogiques ou autres situations concrètes, analysées et problématisées, proposant des séquences d'enseignement adaptées aux exigences du métier.

- Les meilleures prestations sont à nouveau celles où les candidats font preuve d'un réel questionnement sur l'enseignement de la discipline, sur les moyens plastiques et la démarche artistique qui lui sont propres et sur le rôle éducatif de la formation artistique et culturelle donnée à l'élève au sein de l'école. Ajoutons que les meilleurs candidats ont su faire preuve également d'une capacité d'ouverture d'esprit et d'écoute. Outre qu'ils témoignent de réelles aptitudes à communiquer, ils attestent ainsi des qualités que l'on peut attendre de la part de pédagogues.

4. Critères retenus pour l'évaluation des candidats

- capacité du candidat à rendre compte oralement, avec le vocabulaire spécifique approprié, des aspects formels de sa réalisation plastique ou du document visuel qu'il a choisi en relation avec les moyens d'expression plastiques mis en œuvre (lignes, formes, couleurs, matières, dispositifs spatiaux, système de composition...)
- capacité du candidat à rendre compte de ses intentions de manière à justifier les choix plastiques mis en œuvre et à mettre en évidence les relations établies avec le champ référentiel des Arts visuels (œuvres majeures patrimoniales et contemporaines)
- capacité du candidat à mobiliser une culture artistique générale personnelle, portant sur la pluralité des arts en lien avec l'histoire des arts et convoquant des références judicieusement choisies
- pertinence de l'analyse du document visuel présenté par le candidat et de celui fourni par le jury permettant d'établir des relations significatives avec les références artistiques et d'en dégager des questions d'enseignement en lien avec les programmes
- Capacité à mettre connaissances et culture artistiques au service d'une pratique pédagogique attentive à l'expérience sensible des élèves et ouverte sur leur environnement (connaissance des programmes de l'école primaire, connaissance des ressources offertes par les institutions et l'environnement artistique et culturel)
- capacité du candidat à faire un exposé clair et structuré (cohérence, plan argumentaire, maîtrise de la langue, etc.), à mener une véritable analyse à partir des œuvres choisies ou proposées (capacité à se questionner, à se distancier, à établir des liens entre les différents domaines mobilisés : plastique, artistique, culturel, historique, pédagogique, etc.) et à mobiliser sa réflexion à l'écoute des questions posées par les examinateurs (réactivité, ouverture, authenticité, etc.).

5. Conseils à tous les candidats

Les futurs candidats se référeront aux éléments détaillés dans le bilan. Ils sont invités à :

- connaître les enjeux et les modalités de l'épreuve
- lire les Instructions officielles et s'appropriier les nouveaux programmes,
- étudier la culture artistique et l'histoire des arts comme un champ ouvert de connaissances problématisées permettant de travailler plus largement les interrogations communes aux arts, en relation avec les piliers du socle commun de connaissances et de compétences,
- mettre à profit la possibilité offerte au candidat de choisir la production ou le document visuel (éviter tout document n'ayant aucun lien avec les arts visuels) pour rechercher des informations, notamment sur la production artistique de toutes les époques, afin de venir enrichir les échanges avec les examinateurs. Il n'est pas attendu du candidat qu'il fasse état de nombreuses connaissances visant à l'exhaustivité mais qu'il soit en capacité de les mobiliser de manière précise et pertinente. De même, la connaissance d'une œuvre ne s'étend pas systématiquement à celle de l'artiste et/ou des mouvements artistiques
- développer une réflexion personnelle distanciée et référencée permettant de faire émerger de réelles problématiques qui ne peuvent se confondre avec les titres des documents,
- présenter les aspects formels de sa réalisation en s'appropriant le vocabulaire et les notions de base spécifiques au domaine des arts visuels (mots-clés : espace, lumière, volume, composition, opérations plastiques, etc.), justifier ses choix plastiques et rendre compte de ses intentions,
- choisir le support de la réalisation de façon adaptée aux intentions personnelles du candidat, (par exemple, la succession d'images d'un diaporama doit être réfléchi pour faire sens),
- ne pas rester sur le seul plan descriptif des documents : il convient, en fait, de s'interroger sur le sens des démarches artistiques auxquelles ils renvoient et de dégager au moins une problématique essentielle,
- croiser systématiquement l'analyse des documents avec les notions des programmes en lien avec le socle commun et l'enseignement de l'histoire des arts de manière à faire émerger des problématiques d'enseignement.
- équilibrer les composantes de l'épreuve afin de ne pas sacrifier le prolongement pédagogique à la seule présentation du document
- proposer de véritables situations pédagogiques suppose de faire apparaître clairement les apprentissages des élèves dans le cadre de leurs réalisations, d'en étudier la faisabilité, de s'interroger sur les traces et sur l'évaluation des compétences mises en œuvre,
- éviter de s'enfermer dans un plan et des contenus strictement standardisés, ce qui risquerait de priver les propos de toute authenticité ; des réponses courtes, vives et concises sont également préférables,
- faire référence aux connaissances et à l'environnement artistique et culturel est indispensable. Cela suppose de s'être interrogé également sur la question de la *transversalité* des connaissances et des compétences comme celle du *partenariat* et du projet d'école et celle de la *polyvalence*.

6. Annexe : liste des œuvres présentées

Afin d'éviter toute difficulté dans la gestion du temps et le déroulement de l'épreuve, le document visuel présenté par le jury est obligatoirement une image fixe, laquelle pourra, dans le cas du document relevant du champ cinématographique, prendre l'aspect d'une planche de story-board ou d'une succession de photographies des différents plans d'une courte séquence.

Concours de Recrutement de Professeurs des Écoles

Concours de Recrutement de Professeurs des Écoles

Épreuve ARTS VISUELS

Photographie	
Martine FRANCK	Le Lubéron, 1976.
Alexandre RODTCHENKO	L'escalier, 1930.
Heribert BURKERT	La réalité transposée, 1976.
Eadweard MUYBRIDGE	Le saut d'un cheval, 1879.
Joachim MOGARRA	La Tour de Babel, 1986.
Edgar Allan POE	Vue de San Francisco, 1855.
John Agoncillo ALAPAN	Too Close, Even for Chuck in a Box, fin 20 ^{ème} Siècle.
Henri CARTIER-BRESSON	Arènes de Valence, Espagne, 1933.
Edward S. CURTIS	Kashhila – Wishham, 1911.
Henri CARTIER BRESSON	Hyères, France, 1932.
Robert DEMACHY	Lutte, 1904.
Hélène ADANT	Matisse dans son atelier de l'hôtel Régina à Nice, 1950.
Georges ROUSSE	Montréal, 1997.
Walter LIMOT	Fernand Léger et son portrait en fil de fer, 1934.
August SANDER	Maître pâtissier, 1928.

Concours de Recrutement de Professeurs des Écoles

Épreuve ARTS VISUELS

Cinéma	
LAUREL et HARDY	Another fine mess (Quelle situation !), 1930.
Jorge BLANCO	Planet 51, décembre 2009.
Gary TROUSDALE et Kirk WISE	La belle et la Bête, 1991.
Charlie CHAPLIN	Les Temps modernes, 1936.
Bruce TIM et Éric RADOMSKI	Batman, 1992.
Marjane SATRAPI et Vincent PARONNAUD	Persépolis, 2006.
Erwin WAGENHOFER	We feed the world (Le marché de la faim), 2007.
Guillermo DEL TORO	Le labyrinthe de Pan, 2006.
François TRUFFAUT	Le dernier métro, 1980.
Kenneth JOHNSON	L'incroyable HULK, 1977.
Hayaho MIYAZAKI	Princesse Mononoké, 1997.
Jacques-Rémy GIRERD	Mia et le Migou, 2008.
Fritz LANG	Man hunt, 1941.
Michel OCELOT	Azur et Asmar, 2006.

Domaine de l'expression musicale

Première partie : expression musicale, analyse et pistes pédagogiques.

Les candidats se sont présentés avec une préparation sérieuse et ont donné à entendre, pour la plupart, des pièces bien choisies et bien interprétées et proposé des pistes pédagogiques intéressantes (Contrairement aux années précédentes, les répertoires étaient assez variés, d'essence essentiellement francophone). Une majorité des candidats propose une interprétation vocale. Les instrumentistes soit s'accompagnent, soit proposent en plus un court chant.

La gestion du temps a été, semble-t-il, bien travaillée dans l'ensemble, car peu ont été interrompus dans leur exposé.

La plupart des candidats présentent bien des pistes pédagogiques mais elles sont souvent assez peu développées et/ou peu originales (quelques heureuses exceptions cependant, plus créatives).

Certains ont été très imaginatifs, réalistes, vifs d'esprit et pertinents. Leur motivation face aux activités était palpable et communicative. D'autres possèdent une très bonne culture musicale et disposent de nombreux exemples concrets d'exploitation.

Une bonne partie des propositions s'avèrent donc intéressantes et inventives (pratiques rythmiques, jeux vocaux ou utilisation des TICE) mais on retrouve également une tendance au catalogue avec des propositions assez convenues (écoutes passives ou «plaisir», frapper la pulsation sur des pièces peu rythmiques, découverte des familles d'instruments, etc.), ainsi que des prolongements transdisciplinaires un peu confus, car manquant de sens et de crédibilité.

Enfin, les pistes proposées qui révèlent de bonnes idées de création et d'invention, dans le prolongement des chansons présentées, s'adressent en général aux cycles 2 et 3, mais presque jamais à la maternelle.

Les répertoires abordés : les différentes commissions ont entendu globalement de belles interprétations, les genres étaient variés : Tango, Jazz, Chanson française (Moustaki, Béart, Auffray), Accompagnement au piano ou guitare pour la plupart, Chansons «a cappella».

Tout ceci était agréable à écouter et donnait pour certains des candidats, envie de participer. La perspective d'embarquer les élèves avec un tel dynamisme et une telle musicalité s'avère particulièrement importante. De même, le jury a apprécié une certaine maîtrise de la musique (vocabulaire bien approprié, souci du tempo).

On peut toutefois exprimer quelques réserves sur l'intonation parfois défailante, les rythmes approximatifs et pour quelques-uns, des difficultés dans le soutien vocal et la respiration.

Certains évitaient discrètement que l'on puisse leur poser des questions et remplissaient au mieux leurs 10 minutes d'entretien. De ce fait, sortis de leur raisonnement, ils semblaient perdus face aux questions que le jury posait. Ces questions étaient d'ordre général, du type :

- Qu'attendre d'un élève en activité d'éducation musicale, face au groupe classe?
- Proposer un exercice simple de création à partir d'un texte, poésie, d'une figure rythmique, d'une mélodie.
- Citer diverses variations musicales exploitables en classe.
- Que peut apporter la pratique musicale aux élèves en regard des attentes du socle commun de connaissances et de compétences.
- Comment aborder l'apprentissage d'une chanson (différentes étapes et démarches à privilégier) ?

Un candidat a posé question : il a choisi d'interpréter un chant «a cappella» alors qu'il chantait faux, au point de moduler sans s'en rendre compte au cours des phrases ; pourtant, l'expression était intéressante, et surtout l'exploitation qu'il proposait et l'analyse qui suivait en dernière partie d'oral étaient très satisfaisantes. Ses réponses lors de l'entretien attestaient de connaissances et d'une ouverture culturelle certaine.

Enfin, pour ce qui concerne les candidats essentiellement instrumentistes, le jury rappelle qu'il ne s'agit ni d'une audition d'enseignement spécialisé, ni d'un exercice de virtuosité. Aussi, il importe de choisir une interprétation musicale nécessitant un niveau de maîtrise qui permette au candidat de se valoriser (trop de candidats ont «visé trop haut», se mettant ainsi en difficulté).

Seconde partie : entretien avec le jury à partir d'un document sonore.

Dans leur grande majorité, les candidats se sont bien préparés au commentaire du document sonore et ont présenté, au terme des deux écoutes, un commentaire généralement bien construit, puis ont identifié assez judicieusement les caractéristiques principales de l'extrait (formation, rythme et tempo, nuances etc.). Ils possèdent une bonne approche et analyse des œuvres inconnues et, en quelques minutes, cernent l'essentiel. Ils ont beaucoup d'idées, de projets de création, qui se montreront réalisables ou non ; ils le sentiront d'eux-mêmes, avec une réelle expérience sur le terrain. Des commissions ont ressenti le net souci des candidats de faire partager et de faire découvrir les divers univers musicaux qui leur étaient proposés à l'écoute. Ceux-ci se sont montrés vifs, disponibles et généreux critères importants face à une classe.

Ceux qui ont le moins convaincu manquaient de confiance, rendaient leur commentaire hésitant, avaient des explications parfois ambiguës, ne se projetaient pas vers la réalité d'une classe, ne faisaient pas ressentir l'enjeu de la perception et de la production musicale dans l'épanouissement de l'enfant.

Pour ce qui concerne cette seconde partie, dans laquelle des candidats sont souvent

moins à l'aise, elle donne des résultats moindres à cause de problèmes de vocabulaire, bien souvent limité, y compris sur des notions simples, et surtout de culture musicale, en deçà de celle que l'on serait supposé attendre. On aura compris, le jury ne peut qu'encourager ici le candidat à mieux replacer un extrait dans son contexte historique ou culturel (histoire des arts, grandes périodes, repères stylistiques, ...).

Seul, le développement d'une véritable culture d'écoute plurielle personnelle pourra l'y aider.

Il pourra ainsi, d'une part, se nourrir intellectuellement et musicalement, et, d'autre part, surmonter cet aspect de l'épreuve.

Lionel Morvézen, IA-IPR Éducation musicale

Éducation physique et sportive

L'épreuve se déroule en deux temps et dans l'ordre chronologique suivant : une prestation physique puis un entretien avec le jury. Pour cette session 2009 la prestation physique a été effectuée en matinée, l'entretien l'après midi. Les candidats sont évalués à l'oral par des jurys présents lors de leur prestation physique. Celle-ci s'appuie sur deux épreuves au choix du candidat : un mille cinq cents mètres ou une activité d'expression, danse, en référence aux textes officiels qui régissent le concours. La deuxième partie de l'épreuve s'appuie sur un entretien de vingt minutes avec le jury. Celui-ci se découpe en deux temps : un exposé de dix minutes maximum, qui porte obligatoirement sur l'épreuve physique choisie au moment de l'inscription, puis un entretien de dix minutes avec le jury qui se situe dans le prolongement de l'exposé et identifie par un questionnement sur une autre activité la compréhension que le candidat a de la pratique de l'éducation physique et sportive (EPS) à l'école primaire. Pour se faire le candidat est amené à exprimer celle-ci en prenant appui sur une autre activité parmi celles les plus pratiquées à l'école primaire, choisie par le jury et autre que celle de la prestation physique. Le candidat ne dispose d'aucune question préalable, ni de temps de préparation. Cependant le temps qui s'écoule entre la passation des deux épreuves, est un temps d'analyse de sa prestation physique par le candidat, afin de présenter au cours de l'entretien ce qu'il retire de sa pratique pour lui-même et son enseignement.

En ce qui concerne les deux épreuves physiques, le jury constate que les candidats se sont préparés aux épreuves. Une forte majorité d'entre eux a, lors de cette session 2009, de nouveau choisi le mille cinq cents mètres. Nombre de candidats pensent que la danse est réservée à un public de spécialistes. Or il apparaît que des candidats, n'ayant pas une pratique très affirmée dans cette activité, réalisent, suite à un travail régulier, des prestations d'un niveau très honorable. A titre d'exemple la grille d'évaluation qui a servi de référence pour noter l'épreuve de danse a été publiée dans le rapport de la session 2007.

Les épreuves se sont déroulées dans de bonnes conditions matérielles. Chaque candidat dispose après l'appel d'un temps d'échauffement spécifique avant le début des épreuves. Aucun candidat n'est autorisé à passer les épreuves dans les deux cas suivants et donc éliminé du concours :

- S'il est absent ou en retard, selon l'horaire de convocation, au moment de l'appel de son groupe de pratique.
- S'il n'a pas produit le certificat médical, datant de moins de quatre semaines, de non contre indication à la pratique de l'activité physique, sportive ou artistique dans laquelle il doit réaliser sa prestation physique.

En ce qui concerne l'épreuve d'entretien, la majorité des candidats utilise les dix minutes d'exposé et esquissent le plus souvent à grands traits la proposition de cycles d'enseignement ou de situations d'apprentissage à partir d'une présentation de leur pratique . Le candidat doit montrer sa capacité à concevoir une démarche et des

contenus d'enseignement à partir de cette analyse pédagogique et didactique de sa pratique. Les difficultés rencontrées se situent ici dans la tendance à sa simple description, prenant une place souvent excessive dans l'exposé et dans la juxtaposition d'éléments, fréquemment présentés de manière superficielle, concernant les élèves, les attentes des programmes et l'activité de la prestation. La transposition effective de cette pratique reste souvent formelle et manque de réalisme. Il est cependant observé la volonté chez bon nombre de candidats de caractériser l'élève en situation d'apprentissage en hiérarchisant des niveaux de motricité dans l'activité. Il faut complémentarierement engager une analyse sur l'intérêt de la pratique de ces activités comme support de l'enseignement disciplinaire et interdisciplinaire à l'école primaire. Ceci nécessite d'introduire une réflexion sur l'acquisition de connaissances et la construction de compétences spécifiques et transversales en mettant en relation les différents éléments précités. On peut regretter que les candidats qui ont choisi le mille cinq cents mètres, a contrario de ceux qui ont choisi l'activité d'expression danse, restent fréquemment centrés sur une analyse sportive de celle-ci, selon une approche trop exclusive des seuls aspects énergétiques, parfois construite sur une connaissance traditionnelle et peu pertinente des modes de sollicitation des filières énergétiques chez des élèves du premier degré.

La pertinence et l'originalité des mises en relations entre les exigences institutionnelles, les caractéristiques des élèves et le traitement de l'activité effectué à partir de sa pratique, permettant de personnaliser son exposé, sont valorisées par le jury.

L'entretien avec le jury revient très rarement sur l'activité dont il a été question pendant l'exposé. Seules quelques précisions sont parfois demandées. Cependant le jury n'exclut pas la possibilité d'y revenir si des zones d'ombre subsistent sur les connaissances des candidats. L'entretien se centre donc prioritairement sur la sollicitation des connaissances dans une nouvelle activité. Pour le jury il s'agit bien ici pendant ces dix minutes, en s'inscrivant le plus souvent dans la logique de présentation utilisée par le candidat dans la première partie de l'épreuve, de sonder les connaissances du candidat concernant sa capacité à concevoir son enseignement de l'EPS dans la classe. Une analyse du texte officiel régissant l'épreuve fait apparaître deux thématiques fortes :

- L'une axée sur ce que le candidat "retire de sa pratique pour lui-même et pour son enseignement". Il s'agit ici de s'intéresser à la transposition didactique à partir de son expérience personnelle. L'importance du passage des savoirs de pratiquant aux savoirs à enseigner est alors primordiale : en identifiant les exploitations didactiques que l'activité permet ; en présentant les transformations motrices prioritaires et les obstacles ou difficultés d'apprentissages spécifiques et transversaux qu'elle produit ; en présentant les organisations pédagogiques essentielles, en particulier relatives à la sécurité, qu'elle nécessite. Une méconnaissance de la motricité mise en jeu dans les activités les plus pratiquées à l'école primaire, des caractéristiques motrices et comportementales des élèves dans ces activités et des exigences réglementaires de conception ou de mise en œuvre pénalisent fortement le candidat.
- L'autre fait apparaître l'obligation d'établir des "liens avec les autres disciplines". Il s'agit ici de s'interroger sur la construction des compétences et sur la nécessité pour ce faire de convoquer des connaissances issues de champs disciplinaires différents. Ce qui est central à ce niveau, c'est la notion de compétence. Les candidats s'appuient sur une connaissance souvent formelle du "socle commun

de connaissances et de compétences". On peut noter que dans la majeure partie des cas l'entretien se réduit à l'exposé d'une conception trop générale d'enseignement qui ne prend pas en considération la construction des intelligences motrices. Ainsi les programmes sont généralement connus des candidats, les compétences souvent énoncées en adéquation avec les domaines d'activités. Par contre les connaissances, capacités et attitudes à construire pour devenir compétent sont peu déclinées.

Le jury rappelle qu'il s'agit d'une épreuve d'éducation physique qui ne peut faire l'économie, tout à la fois, d'une réflexion sur les enjeux disciplinaires, notamment sur la place du corps à l'école, et sur l'importance de la discipline dans la construction de compétences transversales au regard des conduites motrices typiques et des modes d'apprentissages caractéristiques des élèves de cette tranche d'âge.

Typologie non exhaustive des candidats rencontrés :

Cette typologie a été décrite dans les rapports des sessions précédentes et garde toute sa valeur. Nous conseillons aux candidats de se reporter au rapport 2006 pour une analyse des prestations et l'optimisation de celles-ci.

Daniel HERVÉ, IA-IPR EPS

Épreuves orales de langue vivante

Considérations liminaires

Ce rapport s'inscrit dans la continuité de ceux produits les années précédentes, dont les remarques restent d'actualité. Il conviendra donc que les futurs candidats s'y réfèrent en préambule à la lecture de celui-ci.

Le jury note cette année avec satisfaction un niveau général des candidats encore en progression par rapport à l'an passé ainsi qu'une meilleure préparation des candidats à l'épreuve. Il tient à souligner que le sérieux des candidats, soucieux de leurs fonctions et de leur mission d'enseignement, leur a donné l'assurance nécessaire pour s'exprimer avec une aisance globalement assez grande et une certaine assurance dans la langue choisie pour l'épreuve. Il salue par ailleurs l'attitude le plus souvent positive des candidats lors de l'entretien ainsi que la qualité de certains échanges.

D'une façon générale, les candidats ont compris dans ses grandes lignes le texte qu'ils devaient analyser et savaient comment le présenter. Néanmoins, ils ne possédaient pas toujours les outils linguistiques pour nuancer leur argumentation et exprimer des idées personnelles, ce qui réduisait souvent la durée de l'exposé.

Format de l'épreuve

Les candidats disposent d'un temps de préparation de 30 minutes. L'épreuve orale durant 20 minutes. Elle inclut :

- les cinq minutes d'exposé du candidat (prise de parole en continu), suivies de la lecture d'un court passage choisi par le jury
- l'entretien avec le jury (interaction orale)

Il s'agit par conséquent d'une évaluation de la compréhension écrite et de l'expression orale, tant en continu qu'en interaction.

Le niveau B2 du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL) est le niveau attendu, ce qui suppose une aisance suffisante dans la langue pour les activités langagières suivantes :

- compréhension écrite (support proposé)
- compréhension orale (échanges avec le jury)
- expression orale en continu (compte-rendu durant cinq minutes)
- expression orale en interaction (échanges avec le jury).

Epreuve

A. Présentation du document

1. Il incombe aux candidats de montrer qu'ils ont compris le texte et d'en proposer une présentation claire et structurée après en avoir dégagé la thématique. Si l'on comprend que les candidats ont besoin de se rassurer, il est très dommageable de ne pas établir un contact avec le jury dès la présentation. Le jury accepte que le candidat fasse des pauses ou ait quelques hésitations, ce qui est normal dans

une présentation orale en continu. Pour autant, afin d'éviter une lecture des notes qui serait pénalisée, il est vivement conseillé aux candidats de procéder à une prise de notes dite « verticale » (plan, idées principales, mots-clés, etc.). Il convient de rappeler que le jury se doit d'intervenir si le candidat lit ou ne se détache pas suffisamment de ses notes. Cette interruption, dans l'intérêt du candidat, doit lui permettre de se ressaisir et d'améliorer sa prestation.

2. Le jury souligne qu'il a noté une meilleure prise en compte des documents. Les plans, adaptés à la nature des documents, ont permis de produire des commentaires plus pointus et moins artificiels que les années passées. La capacité à saisir les enjeux du document en un temps limité et à en rendre compte dans une argumentation étayée, pertinente et avec une conviction certaine, exige un entraînement rigoureux. S'il est rappelé aux candidats qu'il est incontournable de lire le paratexte (notes de bas de page, titre, auteur...) lors de la préparation et si le jury a apprécié les candidats qui étaient capables de préciser la source en donnant des informations sur l'origine du document (nationalité, type de presse, de point de vue...), la référence à ces éléments et leur citation ne s'imposent que si elles font sens et trouvent des échos dans l'exposé. Ainsi, on encourage les candidats à utiliser les connaissances historiques, géographiques, sociales, culturelles... qu'ils ont des pays dont ils ont étudié la langue pour étayer la présentation et l'analyse du document soumis à leur étude. Une bonne connaissance des systèmes éducatifs associés, de la situation géographique des villes majeures de chaque pays et des particularités régionales associées, des dates-clés de l'histoire de ces pays s'impose donc pour affûter le regard critique des candidats et donner matière à des prestations toujours plus fournies.
3. Il est indispensable que chaque candidat maîtrise le lexique adapté à la présentation du document. Le recours excessif à la citation du texte ou à la paraphrase ne saurait masquer un manque flagrant de vocabulaire ni des faiblesses en compréhension écrite. De même, l'utilisation de blocs lexicalisés et autres collocations témoignent d'un travail préparatoire à l'épreuve et peuvent avec profit étayer un propos. Cependant, ils ne dissimulent en rien le manque de compréhension, de recul ou de références culturelles indispensables à une analyse pertinente du document proposé à l'étude et à la réflexion des candidats. De manière générale, les candidats ont su dégager les grandes lignes du texte et se sont efforcés d'élargir cette étude, soit en donnant leur avis sur le problème soulevé, soit en traitant d'exemples connus ou d'expériences concrètes. Néanmoins, on déplore que nombre de candidats n'exploitent pas pleinement le temps de parole qui leur est imparti, ne faisant trop souvent qu'une courte présentation linéaire ou paraphrastique du support plutôt que d'en proposer une analyse construite, cohérente et convaincante.
4. On recommande aux candidats, une fois les idées du texte exploitées et commentées, de considérer les pistes d'élargissement qu'offre le document. De la sorte, ils pourront à leur guise et selon la nature du document, élargir sur le thème, exprimer leur point de vue sur la question, procéder à une analyse comparative

du phénomène évoqué dans le pays de la langue étudiée et en France, voire évoquer leur expérience dans le contexte professionnel.

B. Lecture

La lecture fait partie intégrante de l'épreuve de langue. Elle demande un entraînement conséquent pour devenir lecture expressive. On attend de futurs enseignants qu'ils soient capables de lire de façon naturelle, qu'ils fassent des pauses le cas échéant et qu'ils respectent les groupes de sens.

En règle générale, les candidats se sont attachés à respecter la grammaire de l'oral et à mettre en évidence le sens du document soumis à leur étude. Le jury a tout particulièrement apprécié certaines lectures vivantes et animées.

Pour témoigner d'une bonne compréhension du texte, les candidats veilleront à respecter groupes de souffle, prononciation, accentuation, intonation et ponctuation. En outre, le texte pouvant comporter des chiffres, des pourcentages, les dates et des noms propres connus, les candidats utiliseront avec profit le temps de préparation pour anticiper l'oralisation de ces éléments spécifiques.

De nombreuses œuvres classiques ont été lues et enregistrées, matériel d'entraînement tout aussi stimulant intellectuellement qu'efficace linguistiquement. Par ailleurs, plusieurs stations de radio mettent à disposition les scripts de certaines de leurs émissions, matière à un entraînement tourné vers une langue toujours plus fluide et plus authentique.

C. Entretien

Le jury a eu plaisir à entendre des candidats dont le niveau de langue était remarquable. Selon les thèmes évoqués dans les documents et afin d'élargir le débat, des sujets relatifs à l'expérience des candidats et/ou à leurs centres d'intérêt en rapport avec la culture et l'actualité du pays dont la langue est étudiée ont pu être abordés. Les documents choisis pour l'épreuve permettent en effet de nombreuses ouvertures et un dialogue libre avec le jury. Le questionnement de celui-ci a pour but d'engager l'échange et de permettre aux candidats de développer idées et arguments. Les qualités argumentatives et l'engagement du candidat sont alors sollicités.

Sachant que le futur métier sera d'enseigner et de communiquer avec un public qu'il conviendra d'intéresser et de motiver, on ne saurait trop encourager les candidats à développer une pensée cohérente et à l'exprimer de façon claire et convaincante. L'autonomie dans la prise de parole est fortement valorisée, tout comme la pertinence et la cohérence des propos. L'entretien n'est pas un jeu de questions/réponses et des énoncés laconiques ne permettent pas de juger de la qualité de la langue, de la réflexion ou de l'argumentation.

Le jury a apprécié que des opinions personnelles soient développées. Il encourage les candidats à s'exprimer librement, les assure qu'il n'a pas d'a priori et réaffirme qu'il évalue exclusivement la capacité à communiquer observée lors de la prestation.

En général, les candidats ont rebondi sur les questions et, si l'on regrette le peu de références à la civilisation du pays dont ils parlent la langue, ils ont en revanche volontiers parlé tant du système éducatif en France que de leur mission d'enseignants face aux enfants ou aux familles en difficulté... de réels soucis de pédagogues. Le jury

précise qu'il n'est pas interdit de dire qu'on apprécie l'informatique, la télévision ou toute autre technologie, pas plus qu'on ne doit s'excuser de surfer sur Internet ou de participer à des jeux en ligne, contrairement à ce que la majorité des candidats s'est presque sentie obligée de faire.

On remarque que les candidats les moins performants ont tendance à vouloir s'exprimer dans une langue d'une grande complexité, traduisant du français vers la langue-cible et multipliant par conséquent fautes syntaxiques, gallicismes et autres calques.

Pour permettre une prise de parole libérée et fluide, le lexique se doit d'être riche et varié. L'expression de l'opinion, de la nuance et de la modalisation doit aussi être travaillée. Enfin, la grammaire de l'oral requiert une attention toute particulière si l'on entend se préparer efficacement à cette épreuve.

Le jury invite donc les futurs candidats à :

- écouter des supports authentiques (radio sur Internet, films en version originale, etc.) pour en repérer les spécificités et se les approprier, à lire la presse en langue étrangère pour étoffer leurs connaissances linguistiques et culturelles
- pratiquer la langue (en cours de conversation, dans un laboratoire de langues, à l'occasion de voyages touristiques ou d'étude ou seul chez soi.) Citons l'exemple d'un candidat qui s'était entraîné assidûment à l'oral, seul et avec un groupe d'amis de façon à répéter les sons correctement. Le jury a cru qu'il avait séjourné dans le pays dont il étudiait la langue alors qu'il n'avait passé qu'un week-end dans celui-ci
- à s'enregistrer;

En résumé, à s'imprégner de la langue et à s'entraîner avec constance et régularité tout au long de l'année.

Conclusion

Si l'on perçoit que de nombreux candidats travaillent encore sur des bases linguistiquement fragiles, on constate qu'une bonne connaissance de l'épreuve doublée d'une préparation et d'un entraînement conséquents permettent aux candidats d'atteindre le niveau B2 du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues visé pour l'épreuve. Le jury félicite les lauréats et encourage les futurs candidats à se saisir de ces remarques et conseils pour se préparer efficacement aux épreuves.

Remarques sur la qualité de la langue

Le jury salue la qualité remarquable de certaines prestations, attestant d'un niveau de compétence et de connaissance des candidats en langue vivante étrangère tout à fait satisfaisant.

Néanmoins, afin d'orienter et d'accompagner le travail de préparation linguistique des candidats, le jury s'est efforcé de lister les erreurs récurrentes rencontrées. Quelle que soit la langue concernée, il insiste sur la nécessité de maîtriser pour le moins :

- le lexique de présentation d'un document
- le champ lexical du monde scolaire et de la vie quotidienne
- l'expression de l'accord et du désaccord

Il invite en outre les candidats à se saisir de la grammaire de l'oral (hésitations, reformulations, répétitions, interjections, etc.) pour gagner en fluidité et en authenticité. Le schéma prosodique mérite également d'être mieux pris en compte : la réalisation des consonnes spécifiques à chaque langue, celle des voyelles diphtonguées, l'accentuation des mots, l'intonation finale des énoncés... autant de points d'accroche pour accroître la recevabilité et l'efficacité de la langue orale produite.

Enfin, comme signalé dans les rapports précédents auxquels le jury renvoie les futurs candidats, même si la grammaire et la syntaxe ne font pas explicitement partie des critères de notation, elles contribuent grandement à une expression claire, fine et structurée. Aussi, les candidats seront tout particulièrement vigilants en ce qui concerne le choix des temps, l'utilisation de la voix passive, la complexification des énoncés (expression de la nuance, de la quantité, de la cause et du but, subordination, etc.)

Rapport inter-langues rédigé par Cécile Crespín, IA-IPR, avec la contribution des membres des jurys d'allemand, d'anglais et d'espagnol.

L'épreuve d'ESPAGNOL EPREUVE FACULTATIVE ET OBLIGATOIRE

A l'issue de la session, les diverses commissions formulent les remarques et conseils suivants concernant le déroulement de l'épreuve.

- Les candidats disposent d'un temps de préparation de 30 minutes.
- Il s'agit d'une évaluation de la compréhension de l'écrit et de l'expression orale.
- Le niveau attendu est le niveau B2 du CECRL, ce qui suppose de maîtriser les fondamentaux tant au niveau grammatical que lexical.
- **La présentation des grandes lignes du document.**
- Il est rappelé aux candidats qu'il est indispensable de lire le paratexte (notes de bas de page, titre, auteur...) lors de la préparation.
- Les candidats doivent montrer qu'ils ont compris le texte. Ils en proposeront une présentation claire et structurée et en dégageront la problématique.
- Il est indispensable que chaque candidat maîtrise le vocabulaire adapté à la présentation du document (*un artículo- un periódico- un periodista- la prensa- un(a) autor(a)- un escritor- un fragmento- fue escrito por...*etc).
- Afin d'éviter une lecture des notes qui serait sanctionnée, il est vivement conseillé aux candidats de procéder à une prise de notes dite verticale (idées principales, mots-clés, plan...).
- Les candidats ne doivent pas masquer leurs faiblesses de compréhension par une citation excessive du texte mais il est rappelé qu'ils doivent s'efforcer de respecter les cinq minutes d'exposé.
- **La lecture.**

Lire quelques lignes fait partie intégrante de cette épreuve de langue ; aussi, est-il vivement conseillé aux candidats de s'entraîner à la lecture à voix haute. Celle-ci doit être la plus expressive possible et respecter la prononciation, l'accentuation, l'intonation et la ponctuation.

Le texte pouvant comporter des chiffres, des pourcentages et des dates, les candidats veilleront à s'y préparer.

- **L'entretien.**

- Le jury a eu plaisir à entendre des candidats qui ont défendu avec dynamisme et conviction leurs opinions.
- En aucun cas les questions de jury n'ont pour but de déstabiliser les candidats. Au contraire, elles visent à favoriser la communication et à permettre aux candidats de développer leurs idées et d'argumenter.
- Selon le thème abordé et afin d'élargir le débat, pourront être abordés des sujets relatifs à l'expérience des candidats et/ou à leurs centres d'intérêt.
- Les candidats peuvent éventuellement solliciter l'aide du jury.
- Sachant que leur futur métier sera d'enseigner et de communiquer avec un public qu'ils doivent intéresser et motiver, on ne saurait trop les encourager à développer une pensée cohérente et à l'exprimer de façon claire et convaincante.

Nadine LOISEAU, IA-IPR d'Espagnol

Les épreuves d'ALLEMAND

Les sujets

Les textes proposés aux candidats d'une vingtaine de lignes environ abordent des thèmes variés ayant trait aux grandes problématiques des médias contemporains. Ils ne requièrent pas la maîtrise d'un vocabulaire spécifique (technique ou spécialisé). Les supports de l'épreuve sont choisis pour la réflexion personnelle qu'ils suscitent, susceptible de nourrir l'échange avec le jury.

Le déroulement de l'épreuve

Rappelons que le candidat restitue oralement sa compréhension du document. Il s'agit de montrer au jury qu'il a perçu les grandes lignes du texte en privilégiant les aspects qui prêtent à discussion. L'entretien prend appui sur l'exposé oral. Il peut, par exemple, être demandé au candidat d'explicitier tel ou tel aspect de sa présentation, de justifier ce qu'il a retenu comme élément essentiel du texte, sans pour autant procéder à un commentaire du texte. L'entretien s'élargit ensuite au thème abordé par le document.

Cet entretien vise à évaluer la compréhension précise d'un texte écrit et la capacité à dialoguer dans la langue concernée, c'est-à-dire à saisir les questions du jury pour expliciter, développer une argumentation en s'exprimant clairement et avec aisance dans une langue fluide et de qualité qui prend en compte également la dimension phonologique.

Les prestations des candidats

On constate une évolution positive par rapport aux autres années : même les candidats en difficultés ont fait des efforts pour communiquer. Certains parmi eux ont même réussi à établir un véritable échange et à s'en sortir honorablement.

Le jury de l'épreuve obligatoire tient à souligner la très grande qualité de la plupart des prestations. Les candidat(e)s étaient, en général, très bien préparé(e)s à l'épreuve et possédaient souvent un niveau de langue bien supérieur au niveau exigé. Nous espérons que ces candidat(e)s brillant(e)s auront l'occasion d'enseigner l'allemand dans leurs classes.

Dans l'épreuve facultative, en revanche, nombreux étaient les candidats au niveau de langue insuffisant. Sans doute ignoraient-ils les exigences demandées pour cette

épreuve (B2). Certains avouaient ne pas avoir eu le temps de se préparer pour cette épreuve et ne pas avoir pratiqué l'allemand depuis des années. Est-il judicieux de vouloir passer un oral sans avoir, au moins, un vocabulaire de base et / ou sans aucune préparation ?

Quelques conseils

Si un(e) candidat(e) se voit en difficulté, le jury lui conseille de ne pas chercher à construire des phrases trop complexes, mais des phrases très simples. Il vaut mieux réussir à se faire comprendre en passant par des moyens simples que de se lancer dans des constructions difficiles que l'on ne maîtrise pas et qui, de ce fait, deviennent complètement, ou partiellement, incompréhensibles.

Nous encourageons également les candidats à utiliser des stratégies de compensation plutôt que de demander « Wie sagt man auf Deutsch ? ». On peut exprimer une idée de différentes façons et si l'on ne (re)trouve pas le mot exact ou l'expression exacte, on peut la décrire.

Enfin, le jury demande aux candidat(e)s de ne pas lire leurs notes et de ne pas hésiter à donner leur avis et à faire part de leur propre expérience. Le jury apprécie l'aptitude du candidat à nouer un dialogue au travers de la problématique qui sous-tend le texte.

Avant de se présenter au concours il faut impérativement

- ▶ avoir pris connaissance du CECRL pour bien cerner les compétences exigées au niveau B2
- ▶ consulter la presse, écouter la radio, lire des œuvres en collection bilingue,
- ▶ s'entraîner à écouter et à parler, perfectionner son niveau, en multipliant les possibilités de pratiquer la langue
- ▶ apprendre à s'exprimer à partir de notes (ne pas se contenter de lire des notes rédigées)
- ▶ développer des stratégies de compensation pour pallier un manque de vocabulaire.

Jean-François PASTUREL, IA-IPR d'Allemand

RAPPORT DU JURY DE BRETON

Concours externe public bilingue, langue régionale
Concours externe privé bilingue, langue régionale
Second concours interne public bilingue, langue régionale
Second concours interne privé bilingue, langue régionale

Ecrit

Commentaire

Le texte proposé au commentaire « Chapel Itron Varia ar Sklaerder » décrit la chapelle Notre Dame de la Clarté près de Perros Guirec et en raconte l'histoire. Le document, qui ne présentait pas de difficulté particulière, était de nature à bien évaluer les compétences des candidats en compréhension et en expression. Il permettait aussi d'appréhender leur culture générale et leur connaissance des réalités régionales : la géographie de la Bretagne, la place des « pardons » dans la civilisation bretonne et l'importance du thème de la mer dans la littérature écrite et orale.

101 copies ont été remises, soit une augmentation intéressante par rapport au concours 2008 (76 copies). A noter également que 75 candidats ne se sont pas présentés aux épreuves, c'est-à-dire 43 % des inscrits.

La moyenne des copies corrigées est de 9,20. Mais la moyenne traduit des réalités très diverses car si 47 copies obtiennent une note égale ou supérieure à 10 (9 candidats ont même 15 ou plus) il est surprenant que 25 copies aient une note éliminatoire (de 1 à 5) en breton dans l'épreuve de langue du concours bilingue. L'extrême pauvreté du niveau de langue de ces candidats, tant au niveau de la compréhension que de l'expression, interpelle cette année encore les correcteurs.

En ce qui concerne le commentaire proprement dit, on formulera quelques remarques :

- le jury attache beaucoup d'importance à la correction et la richesse de la langue. Il apprécie les réponses claires, argumentées, structurées mais cependant concises. Il déplore que certaines copies soient difficiles à lire et invite les candidats, futurs professeurs des écoles, à soigner leur écriture.
- la connaissance de la Bretagne géographique et historique (départements, villes, pays) est indispensable pour un futur professeur des écoles bilingues
- les candidats doivent être en mesure d'aborder des sujets de société et de civilisation, de les présenter et de les analyser
- quand le candidat est invité à donner son opinion sur une question, c'est bien évidemment la construction de son argumentation qui est évaluée par le jury et non son opinion

- quelques erreurs grammaticales reviennent de façon récurrente dans les copies à partir de la langue source: la place du verbe dans la phrase, les mutations consonantiques, confusion entre la conjugaison personnelle (synthétique) et la conjugaison impersonnelle (analytique)
- le jury a été surpris par la faiblesse de culture générale de plusieurs candidats et plus particulièrement de la culture bretonne
- à l'inverse, le jury a noté avec satisfaction cette année la présence d'excellentes copies – en nombre limité certes – qui témoignent d'une très bonne maîtrise de la langue bretonne et de la culture bretonne

Pour chaque question, la moitié des points était accordée à la qualité et la correction de la langue. Ces points étaient attribués de la façon suivante : un quart des points pour la conjugaison et la place du verbe dans la phrase, un quart des points pour l'orthographe et les mutations consonantiques, un quart des points pour les phrases complexes (avec subordonnées) et un quart des points pour la richesse et la précision du vocabulaire. Mais aucun point n'était, bien évidemment, accordé à la langue lorsque la réponse était erronée ou indigente.

Version

Cet exercice permet de bien évaluer la compréhension en langue bretonne ainsi que la précision et la rigueur du maniement de la langue française.

Il convient certainement de rappeler que traduire n'est pas restituer les mots dans une autre langue, il s'agit bien au contraire de rendre le sens, le style, le ton du texte originel. De très bonnes copies témoignent d'une bonne compréhension du texte et d'une expression juste et de bonne qualité en français. Mais en même temps le jury a souvent noté une maîtrise insuffisante des techniques de traduction. Certains candidats font preuve de bonnes compétences en breton dans le commentaire mais proposent des versions très moyennes voire inexistantes. Le jury est enfin surpris de constater que de nombreux candidats ont une orthographe défailante en français (orthographe d'usage, conjugaisons, accords...) et ne maîtrisent pas les niveaux de langue (langue soutenue et langue familière). Si le jury a sanctionné ces fautes d'orthographe et les erreurs de niveau de langue, il a aussi en revanche accordé des points « bonus » pour les « trouvailles » de traduction et les passages de grande qualité (par exemple : clocher, l'homme de barre, jaillir...).

Oral

L'oral du concours de recrutement de professeurs des écoles « spécial langues régionales » 2009 a été globalement d'un bon niveau. Les candidats ont souvent fait preuve d'une très bonne maîtrise de la langue bretonne ainsi que d'une capacité d'analyse et de réflexion de qualité. Le jury a particulièrement apprécié certaines prestations d'un niveau élevé.

L'objectif est d'évaluer la compétence linguistique des candidats à travers leur capacité à commenter un texte, à lire un extrait de ce texte et à élaborer un échange lors

de l'entretien. Le candidat doit montrer son aptitude à communiquer, à rebondir, à élargir la discussion et à prendre des initiatives dans la conversation. L'entretien démarre par une prise de parole en continu d'environ cinq minutes et il est souhaitable que les candidats utilisent tout ce temps. Le jury a été surpris de constater que certains candidats s'arrêtent au bout de 3 minutes.

Le document proposé à la sagacité des candidats est avant tout prétexte à discuter, à échanger sur les thèmes qui y sont abordés, puis à élargir la discussion. Libre aux candidats de proposer, ou non, une utilisation possible en classe.

Il est peut-être utile de rappeler que si le document est inconnu des candidats, il l'est aussi du jury. Il faut donc ne pas hésiter à ouvrir la discussion en fin d'exposé, à évoquer l'actualité récente ou plus ancienne, des lectures ou des films, dans l'objectif d'ouvrir des pistes pour l'entretien. Plutôt que de paraphraser le texte, il est plus pertinent de dégager une problématique.

Rappelons que le jury attend des candidats un niveau de langue correspondant peu ou prou au niveau C1 (voir CECRL, Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues). Etre en dessous de ce seuil ne permettrait pas d'enseigner correctement et facilement en langue bretonne dans les filières bilingues ou immersives. La réussite de cette épreuve dépend pour beaucoup de la pratique orale régulière de la langue dans les mois (les années ?) qui précèdent l'épreuve.

Certains candidats en cours d'apprentissage de la langue ont à nouveau su montrer leur capacité à présenter un texte. Toutefois, les imprécisions, les manquements, et les fautes de langue se révèlent encore plus visibles lors de l'entretien. Le jury ne peut qu'encourager ces candidats à approfondir leur apprentissage de la langue.

Cette épreuve étant une épreuve de langue, et bien qu'il ait été mainte fois plus qu'agréablement surpris par la qualité du breton qu'il entendait, le jury a été quelques fois déçu du manque de richesse lexicale de certains candidats. Cette épreuve de breton amène les candidats à réfléchir et à s'exprimer sur des sujets d'actualités ou de société et ils se doivent de maîtriser un vocabulaire assez riche pour dépeindre leurs sentiments sur de tels thèmes. Ainsi chez certains candidats, le breton est « sommaire » et manque d'expressions du breton populaire. A titre d'exemple, il faut, pour des sujets concernant la mort, savoir utiliser *anaon, en tu all, ankoù...* Des erreurs récurrentes sont à signaler : l'emploi de la préposition "da" par exemple, ne se fait que rarement à bon escient ; confusion fréquente entre le participe passé et l'infinitif du verbe ; utilisation de structures syntaxiques calquées sur la construction de la phrase en français (Sujet + Verbe + Complément).

Les lacunes en culture générale ont également été constatées. Pour un tel concours il est impératif de connaître des structures comme Dastum, Strollad ar vro Bagan, des radios comme Radio Kerne, Arvorig FM, Radio Kreiz Breizh, Radio Bro Gwened et des journaux comme "Ya", des sites internet en breton...et surtout de savoir en parler. Des références aux écrivains les plus connus sont également utiles. Les questions relatives à la culture et la langue bretonnes s'intègrent aussi dans des questions plus larges telles que l'éducation, le rôle des médias, le tourisme, les problèmes énergétiques... Si on ne demande pas aux candidats une connaissance encyclopédique, il est gênant qu'ils ignorent l'actualité ou n'aient pas d'avis.

Le jury a par ailleurs été surpris d'un certain manque de rigueur « phonologique » dans le breton de certains candidats. L'intonation est souvent plate et manque de couleur. Le breton a son génie propre et, même s'il varie d'un terroir à l'autre dans ses

couleurs et ses accents, il obéit à des règles d'accentuations strictes qui ne peuvent être transgressées sans que la note finale des candidats en souffre. Peu importe le terroir, mais il faut que le breton soit de quelque part, sous peine d'être de nulle part. On attend des candidats qu'ils s'expriment dans un breton correct du point de vue phonologique avec une bonne mélodie de phrase et un accent tonique marqué, se référant à un terroir déterminé.

Enfin, le jury déplore une utilisation fréquente chez certains candidats de tournures empruntées au français au détriment de la richesse syntaxique propre à la langue bretonne.

En conclusion générale, le jury déplore que, pour la troisième année consécutive, le niveau des candidats n'ait pas permis de pourvoir tous les postes offerts aux concours bilingues, tant pour l'enseignement public que pour l'enseignement privé catholique. La faiblesse de maîtrise de la langue bretonne étant bien souvent la raison du non recrutement.

Rapport rédigé par Rémy Guillou, inspecteur de langues et cultures régionales,
avec la contribution de tous les membres du jury de breton